

TROISIÈMES RENCONTRES INTERNATIONALES DE PASTORALISME

PASTORALISME

et

ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Les Actes



17
octobre
1997

Prapoutel - Les 7-Laux
Dauphiné, France

Troisièmes rencontres internationales de pastoralisme
Organisées par l'association
Pastoralismes du Monde

Illustré par F' Murr

PASTORALISME ET ESPACES NATURELS PROTÉGÉS

Prapoutel - Les 7-Laux
Dauphiné, France

17 octobre 1997

une co-édition :



Association Française de Pastoralisme



Fédération des Alpes de l'Isère

Tirage : 500 exemplaires

Imprimerie
Mimosa (Pérols, Hérault)

Fiche bibliographique

Pastoralisme et espaces naturels protégés
III^e Rencontres internationales de pastoralisme, Les 7-Laux (France), 17/10/1997
AFP - FAI, 1998, 57 p.

© Association française de pastoralisme 1998

ISBN : 2-912962-00-5

© Le code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique. Toute reproduction, partielle ou totale, du présent ouvrage est interdite sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 3 rue Hautefeuille, Paris 6^e.

Lors des premières rencontres internationales de pastoralisme en 1994, nous avons traité le thème “ *pastoralisme et communication* ”. Il fut évoqué, entre autres, la difficulté à se faire entendre dans une société où le système médiatique est plus soucieux des effets de mode que de la reconnaissance des activités traditionnelles et de leur aspect humain culturel et patrimonial.

Nous avons enchaîné sur les rapport ancestraux et agités entre “ *pasteurs et forestiers* ” lors des deuxièmes rencontres en 1995 ; nous avons constaté un certain apaisement dans les pays du Nord, mais des conflits toujours vifs dans les pays du Sud.

Il s'agit aujourd'hui de réunir les participants à ces troisièmes rencontres autour d'un sujet fortement ancré dans les préoccupations contemporaines tant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, à savoir, le rapport entre “ *pastoralisme et espaces naturels protégés* ”.

Que le débat s'ouvre, qu'il soit vif mais courtois, et sans préjuger des conclusions, je me permettrais cependant de faire deux recommandations :

- que les pasteurs et les pastoralistes n'oublient pas qu'ils doivent leur survie et celle de leur système à leur capacité de garder renouvelables leurs ressources ;
- que les gestionnaires des espaces naturels protégés n'oublient pas qu'il n'y a pas de protection qui vaille si l'on ne garde pas l'homme et son bonheur au centre des objectifs poursuivis.

Jean PICCHIONI

président de l'association *Pastoralismes du monde*

Sommaire



Allocution de bienvenue, <i>JEAN PICCHIONI</i>	1
Pacifier les relations pasteurs-protecteurs, <i>YVES RAFFIN</i>	5
Espaces “ naturels protégés ” ... mais encore ? <i>GÉRARD L'HOMME</i>	7
LES CONTRIBUTIONS	9
Sénégal. Zone humide. Parc national des oiseaux du Djoudj, <i>ABDOULAYE NDIAYE</i>	11
Algérie. Zone saharienne. Préservation du dromadaire, <i>BADREDINE REGHIS</i>	13
Tunisie. Zone aride. Espaces protégés, <i>ALI ABAAB</i>	15
Alpes. Les parcs nationaux face au développement du loup, <i>JEAN-PIERRE NICOLLET</i>	17
Région Rhône-Alpes. Étude sur le loup, <i>SOPHIE DURIEZ</i>	19
Italie. Parc national des Abruzzes. Grands prédateurs, <i>CINZIA SULLI</i>	21
Béarn. Avec l'ours, une difficile cohabitation, <i>VALÉRIE HÉROU</i>	23
Entre chien et loup. Quand les prédateurs révèlent l'homme, <i>BRUNO MSIKA</i> et <i>JACQUES GODET</i>	25
LES DÉBATS	31
Rapportés par <i>ALAIN BOURBOUZE</i>	
Au Sud : pression démographique et prégnance de l'État	33
Au Nord : diversification des acteurs et retrait de l'État	35
Prolongeons le débat, <i>YVES RAFFIN</i>	41
EXPOSITION PHOTO	43
Sandrine la bergère, <i>MARION RENARD</i>	
LISTE DES PARTICIPANTS	47
FESTIVAL DU FILM	51
Le palmarès	51
Tous les autres films	54

Pacifier les relations pasteurs-protecteurs

Yves RAFFIN, coordinateur des rencontres, directeur de la Fédération des alpages de l'Isère, Les Adrets (France)

De par le monde et ses cinq continents, d'immenses espaces ont pour seule vocation le pâturage extensif des animaux domestiques : c'est *LE PASTORALISME*.

Sur ces espaces, vides d'hommes, à l'exception des pasteurs, se mettent en place depuis quelques années, voire quelques décennies, des zonages, accompagnés de réglementations qui ont pour but de protéger ce qu'on s'accorde à reconnaître comme des milieux d'exception, préservés des nuisances et des pollutions du monde moderne ; ce sont *LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS* (parcs, réserves, etc.).

Entre pasteurs, alpagistes ou transhumants, et gestionnaires des espaces naturels protégés, des incompréhensions, des ressentiments, parfois des conflits se font jour.

Les premiers refusent de modifier leurs pratiques traditionnelles face à ces nouvelles logiques de gestion du territoire qui leur échappent. Les seconds, oubliant parfois que ces espaces naturels nouvellement protégés sont issus de pratiques pastorales, se considèrent responsables de ces milieux et donc seuls décideurs.

Dans cette situation nouvelle *a priori* conflictuelle, il va falloir dépassionner les débats et trouver un terrain d'entente consensuel, pour établir de nouvelles relations pacifiées entre pasteurs et protecteurs.

Pour cela, interrogeons-nous sur la légitimité des uns et des autres, sur le pouvoir de chacun (réglementaire, économique, intellectuel, social, humain, sociologique, etc.), sur les notions d'antériorité et d'ayant droit, sur le partage et la cohérence de l'exercice de la gestion, enfin sur les interférences, voire les interdépendances des activités des uns et des autres et leurs conséquences sur le milieu naturel.



Espaces “ naturels protégés ”... mais encore ?

Gérard L'HOMME, président de l'Association française de pastoralisme,
enseignant-chercheur à l'ENITA de Clermont-Ferrand (France)

Placer le mot « pastoralisme » à côté des termes « espaces naturels protégés », on en conviendra, cela fait un peu débat sur mesure. En d'autres circonstances, on aurait pu imaginer de remplacer *pastoralisme* par *chasse* ou *parapente* par exemple. Mais cet assemblage conceptuel n'est certainement pas fortuit, car chargé de sens.

On ne reviendra pas sur le mot *espaces*, qui ne présente pas d'intérêt sémantique particulier dans le cadre de notre débat d'aujourd'hui. Essayons par contre d'éclaircir un petit peu son premier qualificatif, *naturels*.

Les espaces dont nous allons parler, que l'on a précisés comme étant naturels et protégés, ne sont en réalité pas si naturels que cela, c'est-à-dire « *propre au monde physique, à l'exception de l'homme et de ses œuvres* » (Petit Robert). Nous sommes dans des milieux très anthropisés, et il existe peu d'espaces qui ne soient ou n'aient été marqués par le passage de l'homme, ou de l'homme et de ses troupeaux.

Ce passage se manifeste par une structuration de la végétation, dont dépend le niveau de production végétale et la qualification du paysage. Une végétation de type pelouse n'est pas naturelle sous nos climats. Nos animaux herbivores domestiques utilisent la pelouse, y pratiquent des sélections d'espèces, la maintiennent artificiellement à l'état de pelouse pour pouvoir continuer à y prélever leur nourriture. Que l'élevage déserte ces milieux, et ceux-ci se transformeront plus ou moins rapidement, selon les lois d'évolution naturelle de la végétation, en friches ou landes prêtes à accueillir le retour de la forêt.

Ainsi, il paraît étonnant et bougrement contradictoire de constater que ce que nous appelons espaces naturels soient si artificiels qu'ils perdraient probablement tout leur intérêt s'ils redevenaient naturels !

Non, décidément, *naturel* ne peut pas être opposé ici à *artificiel*, et il nous faut alors interroger son contraire anthropologique : *culturel*. Un espace naturel est un espace que l'on aime tel qu'on le voit, probablement parce qu'il a disparu de notre champ habituel de vision. L'urbain que nous sommes devenus à 80 % de la population recherche cet exotisme des espaces naturels, histoire de retrouver, le temps du week-end ou des vacances, une ligne d'horizon plus agréable, un environnement sonore plus discret, une végétation moins en pots...

Mais si cet urbain-que-nous-sommes a oublié que les espaces qui l'attirent sont, non naturels, mais artificiels, il a aussi un peu oublié qu'ils sont le théâtre d'une culture très ancienne, celle des peuples pasteurs.

Ainsi donc, ces espaces naturels dont nous allons parler aujourd'hui sont à la fois artificiels et culturels. Quoi ! y aurait-il erreur sur la marchandise ? Non, ce serait oublier le caractère expansionniste de l'être humain qui, après les avoir abandonnés pour des raisons économiques, réintègre ces espaces dans sa *nature*, la nature humaine, à la fois urbaine et rurale, grégaire et solitaire, progressiste et passiste, sauvage et domestique...

Ces espaces nous satisfont tellement que nous voulons les préserver, les faire durer, les protéger.

Mais les protéger de ou contre qui ? de quoi ? et pourquoi ? Certains écologistes ont tendance à penser que l'*Homo sapiens* ne fait pas partie de l'équilibre global de la nature et veulent donc s'en protéger, ou plutôt en protéger quelques milieux.

Quelle est la place de l'homme et de ses activités dans ces milieux ? Le pastoralisme représente-t-il un avantage, une régression quant à la flore, la faune, les paysages ? Quelle est la place du respect de la biodiversité dans toutes nos activités *de nature* ?

Quelle est la place de la faune sauvage dans les espaces *protégés* ? Et celle des prédateurs ? Pourquoi sont-ils là ? Pourquoi ont-ils disparu ailleurs ? Pourquoi a-t-on tant de mal à réintroduire l'ours, alors que le loup se réinstalle naturellement ?

Derrière le mot protégé, se cache en réalité une foule d'interrogations, et on sent bien émerger celle qui concerne le multi-usage d'un espace ; réhabilité, ce terme nous amènera à la concertation. À travers le dialogue, l'échange, toutes les parties prenantes pourront retrouver un terrain d'entente.

Aujourd'hui, il nous faut parler du pastoralisme, éclaircir sa position au sein de ces espaces pour la réaffirmer. Car sans pastoralisme, je doute qu'on puisse maintenir un quelconque équilibre de la végétation qui nous satisfasse.

Protéger totalement ces milieux naturels, c'est en écarter définitivement l'homme, y compris ceux qui veulent les protéger, et laisser Dame Nature gérer ça toute seule. Mais je crains que le résultat ne soit décevant, y compris pour ceux qui veulent protéger ces milieux...



LES CONTRIBUTIONS



Sénégal. Zone humide

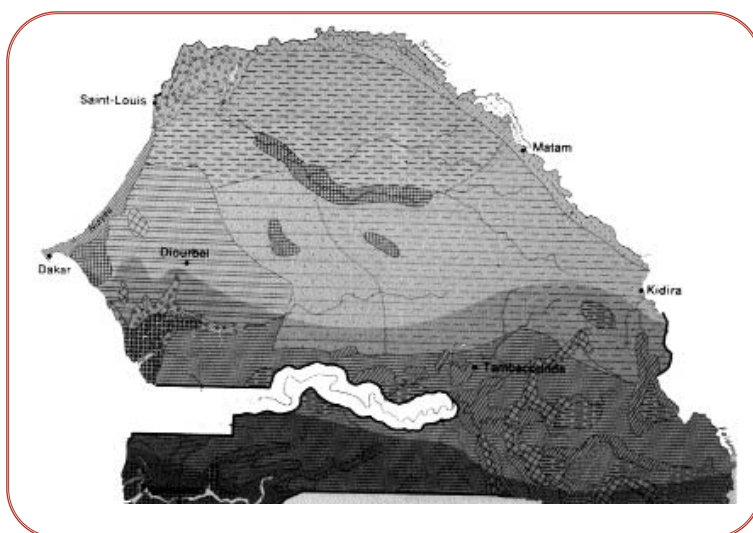
Parc national des oiseaux du Djoudj

Abdoulaye NDIAYE, conservateur du parc national des oiseaux du Djoudj, Saint-Louis (Sénégal)

On conserve pour l'homme, et la conservation est faite par l'homme.
On ne peut donc pas l'exclure...

Le Sénégal est un pays sahélien. Mais la région de Saint-Louis, au nord du Sénégal, constitue une zone humide d'importance internationale : c'est en effet un site de passage d'oiseaux dans le couloir de migration paléarctique occidental, qui a motivé de la part de l'UNESCO un classement au *patrimoine mondial*. Le parc ornithologique du Djoudj a ainsi été créé, sur une superficie d'environ 16 000 ha.

Lors de la création de ce parc, les populations ont été exclues du périmètre défini, selon la réglementation en vigueur. Depuis 1987, un conflit divise éleveurs, agriculteurs et conservateurs ; il est lié au développement de la riziculture.



Les types de végétation au Sénégal : du domaine subguinéen (humide) au sud, au domaine sahélien (sec) au nord. Photo A. Ndiaye.

La création de plusieurs barrages sur le fleuve Sénégal est à l'origine d'un développement très important de l'agriculture, qui a nécessité des aménagements pour la production rizicole. En revanche, les pasteurs ont été oubliés, et sont confrontés à un véritable problème de survie : coincés entre le parc national, la zone rizicole et le fleuve, ils préfèrent le plus souvent braver les interdits du patrimoine mondial plutôt que d'entrer en conflit direct avec les agriculteurs.

En 1990, on s'est rendu compte des erreurs de gestion, et on tente depuis de rectifier le tir pour concilier la conservation et l'homme tout court. Le parc a ouvert le dialogue avec les éleveurs pour ouvrir son territoire à l'exploitation pastorale, dans le cadre d'une gestion intégrée et participative. Il ne s'agit pas uniquement d'un problème social, car le parc est confronté à l'envahissement de certaines zones par une végétation qui menace sa vocation même. Un programme de contrôle des habitats par le bétail se met en place, incluant calendriers de pâturage, organisation des éleveurs, etc.

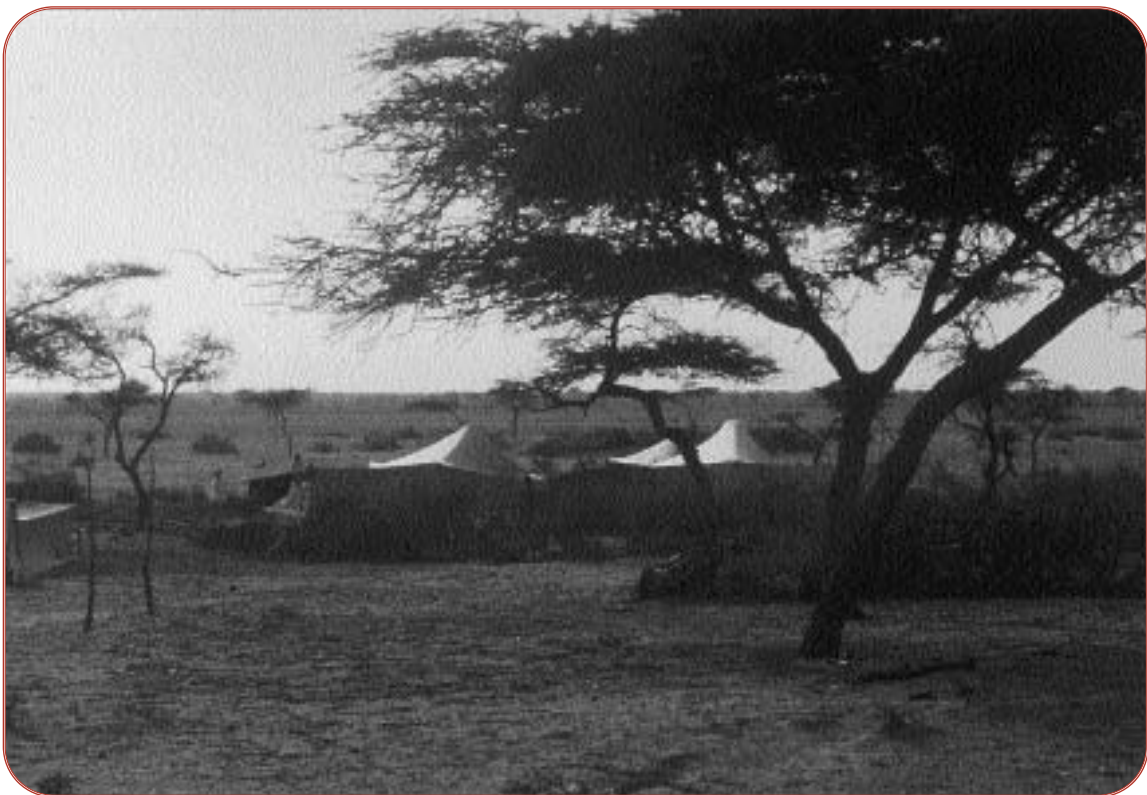


Troupeau de transhumants. Photo A. Ndiaye.

Ce programme ne concerne que les ayants droit de premier ordre (*zone 1*), c'est-à-dire les zones situées en proche périphérie du parc. Ce qui n'empêche pas les ayants droit de deuxième ordre (*zone périphérique 2*), et les transhumants mauritaniens (*zone 3*) de venir « perdre » leurs animaux dans le parc : traditionnellement, ces éleveurs de camélins et de bovins venaient exploiter les ressources du Nord du Sénégal pendant les périodes de soudure.

Les populations locales ont bien compris le rôle de réservoir, de magasin, de stockage, qu'ils peuvent attendre du parc. Toutes les ressources naturelles qu'ils utilisent, y compris pour usages domestiques, se trouvent dans le périmètre. Ils se rendent compte de l'intérêt, non du parc national, mais de la gestion des ressources, et reprennent à leur compte la mise en œuvre de l'éducation et de la sensibilisation au niveau de villages alentour ; le parc contribue à cet essaimage des savoirs par la mise à disposition d'écogardes dans ces villages.

Un programme national d'éducation à l'intensification de l'élevage se greffe sur cette volonté commune du parc et de ses ayants droit pour contribuer au développement économique du pays et tenter de résoudre les conflits.



Végétation caractéristique du sahel (brousse à Acacia). Photo A. Ndiaye.

Algérie. Zone saharienne

Préservation du dromadaire

Badredine REGHIS, ingénieur au Bureau national d'études et de développement rural, Alger (Algérie)

Malgré la concurrence de la motorisation, le dromadaire reste un animal domestique très adapté aux régions sahariennes (précipitations annuelles de l'ordre de 100 mm). C'est une source de protéines (viande et lait), mais on utilise aussi ses sous-produits (laine, peau, poils) et ses services (transport, bât, course).

Le cheptel algérien représente environ 130 000 têtes. Une étude du BNEDER sur une zone restreinte (subdivision de Taleb Larbi dans la wilaya d'El-Oued, frontalière avec la Tunisie) a permis d'analyser les atouts et les contraintes des systèmes d'élevage du point de vue technique, social et environnemental, et d'en tirer les conclusions quant à l'avenir de l'élevage camélin.

Conditions sociales

Les éleveurs sont de trois types : berger, chamelier, mixte. L'âge moyen est de 54 ans, et la relève des jeunes est difficile. Malgré le nomadisme persistant, on note une tendance à la sédentarisation (habitat en dur dans les villages et utilisation plus temporaire de la tente) qui s'accompagne d'une large tendance à la privatisation d'une partie du territoire.

25 % des éleveurs sont spécialisés dans le dromadaire, 25 % mènent un élevage mixte (camélin-ovin-caprin), le reste associe à l'élevage une exploitation de phœniciculture, qui représente un capital, une assurance et une garantie. La plupart des éleveurs se sont organisés en association, pour mieux faire valoir leurs droits et faire prendre en considération leurs problèmes.

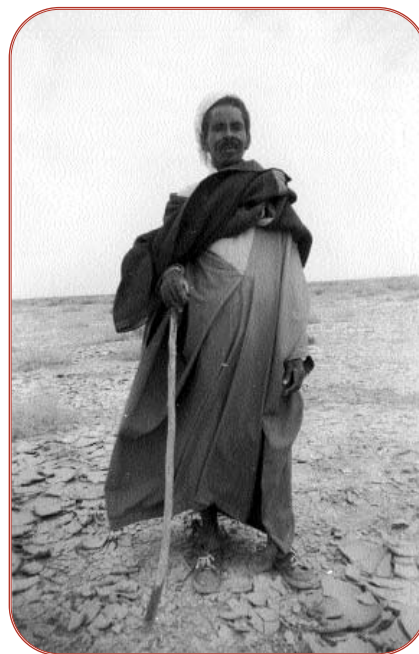
Conditions techniques

La plupart des élevages de la zone enquêtée sont de type nomade, et les deux tiers appartiennent aux éleveurs eux-mêmes. Les troupeaux sont essentiellement constitués de la race Sahraoui, et leur gestion (vente de chameçons ou d'adultes) se fait en fonction des besoins du ménage, et reste donc irrégulière.

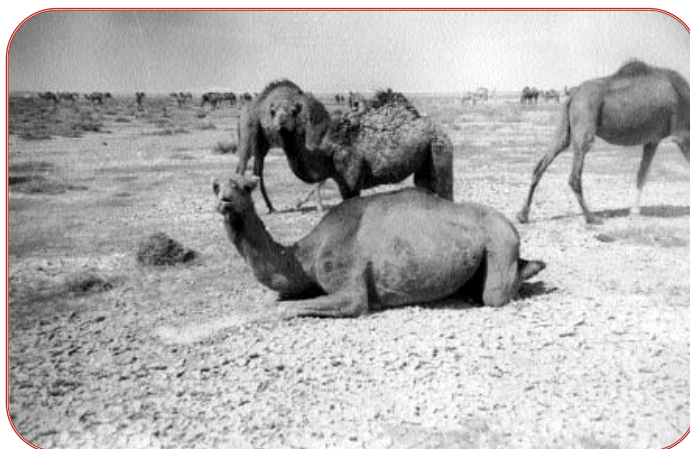
Les lieux et types de pâturage sont divers : l'*acheb*, pâturage éphémère mais de bonne qualité, favorable à la production de viande et de lait ; les pâturages permanents (espèces ligneuses et buissonnantes, pâturages salés) ; les parcours de dunes ou d'*bamadas* (vivaces ligneuses) destinés à l'entretien des animaux. La transhumance a largement diminué.

La prophylaxie reste de type traditionnel : large utilisation des plantes médicinales.

Les saillies s'étalent d'octobre à mai, et le chameçon naît 12 à 13 mois plus tard ; il sera sevré 9 à 24 mois plus tard, selon l'offre fourragère.



Portrait d'un berger. Photo BNEDER.



Chamelle gestante de 6 ans et son chameçon de 13 mois, atteint de gale. Photo BNEDER.

Les problèmes

Les années pluvieuses provoquent une forte concentration des troupeaux dans certaines zones qui deviennent surpâturées.

Il existe une concurrence sur les parcours avec les ovins et les caprins.

Des arrachages *illicites* de la végétation pérenne provoquent une régression de la ressource fourragère.

Des mises en valeur agricole, sauvages ou autorisées, souvent aléatoires, entraînent une réduction des terres de parcours, et génèrent des conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les puits et forages utilisés pour l'abreuvement des troupeaux subissent des dégradations et finissent par être abandonnés. Les concentrations d'animaux dans les zones de crue posent par ailleurs des problèmes de gestion de la ressource en eau.

Des troupeaux entiers sont amenés à chercher leur nourriture au-delà de la frontière tunisienne, et leur récupération par l'éleveur pose des problèmes administratifs tels que celui-ci finit parfois par abandonner ses bêtes.

Le problème du manque de main d'œuvre et du renouvellement des bergers est également crucial, et va de pair avec la sédentarisation.

Enfin, le dromadaire est concurrencé par les moyens mécaniques de transport ; il est par ailleurs souvent victime d'accidents de la circulation.

Tout cela fait que l'élevage camélin se trouve menacé dans sa survie, et avec lui, tout un système socio-économique traditionnel fortement adapté à un milieu difficile.

Les souhaits des éleveurs s'articulent autour des points suivants :

- Mettre en place un programme de réhabilitation, de protection et de gestion optimale des ressources fourragères.
- Faciliter l'accès au prêt bancaire.
- Raisonner l'attribution des terres destinées à la mise en valeur agricole.
- Simplifier les procédures de récupération des troupeaux hors des frontières.
- Réhabiliter les infrastructures hydriques endommagées.



Zone de parcours défrichée et mise en valeur de manière illicite. Photo BNEDER.



Arrachage illicite de bois : *Aristida* et *Ephedra* destinées à une maigre vente
Photo BNEDER.



L'agriculture constitue une importante source de revenu pour l'éleveur.
Ici, palmeraie et cacahuètes en culture intercalaire. Photo BNEDER.

Tunisie. Zone aride

Espaces protégés

Ali ABAAB, responsable des études au Secrétariat d'État à la recherche scientifique et à la technologie, Tunis (Tunisie)

Dans le Sud tunisien, le pastoralisme comporte trois aspects importants dont il doit contourner ou résoudre les problèmes :

- c'est un milieu aride, où les précipitations annuelles sont comprises entre 200 et 300 mm ;
- le foncier, traditionnellement collectif, est en pleine mutation. Depuis quelques années, les espaces pastoraux font l'objet d'un *assainissement* des terres collectives, c'est-à-dire l'attribution (la privatisation) des terres. Ce processus est long et les conflits nombreux ;
- la charge humaine sur ces milieux est importante, et les ressources subissent des prélèvements qui altèrent ou menacent leur durabilité.

Les espaces protégés, quant à eux, sont de deux types bien différents :

- les parcs, sous la responsabilité des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, sont gérés par les services forestiers ;
- les espaces de réhabilitation des parcours (lutte contre l'érosion, désertification), sont en principe distraits aux utilisateurs pour une courte durée (2 à 10 ans).

Les finalités de ces deux types de mise en protection sont différentes. Les problèmes relationnels qu'ils provoquent entre l'État et la population sont identiques, mais les causes en sont différentes.

Dans les parcs (le plus ancien, Bou Hedma, date des années trente), la population alentour est ignorée. Le parc est propriété de l'État. Depuis une dizaine d'années, il y a une volonté de revoir tout cela, car les populations n'ont pas oublié, même après un siècle, qu'ils furent propriétaires de ces terres.

On essaye donc de trouver des solutions qui intègrent les parcs dans la vie économique et sociale de ces zones. Ce n'est pas facile, car des habitudes sont prises de part et d'autre.

Dans les espaces de réhabilitation, les mises en défens de plusieurs années entraînent des habitudes de gestion chez les forestiers qui ont alors du mal à lâcher ces espaces, même après leur réhabilitation effective. Les conflits avec les populations avivent la méfiance de ces derniers qui refusent de nouvelles mises en défens, même courtes.

Les études préalables à la mise en place d'un espace protégé en Tunisie sont très rationnelles, très expertes sur le plan technique, mais elles manquent réellement d'une prise en considération de l'aspect socio-économique.

Enfin, en ce qui concerne la participation, des orientations sont prises, mais il n'y a pas de miracle, car nous ne disposons pas encore d'outils d'intégration des populations dans les aménagements et leur gestion.





Photo Service alpages de l'Isère (France)

Alpes. Les parcs nationaux face au développement du loup

Jean-Pierre NICOLLET, Chef de secteur au parc national des Écrins, Entraigues (France)

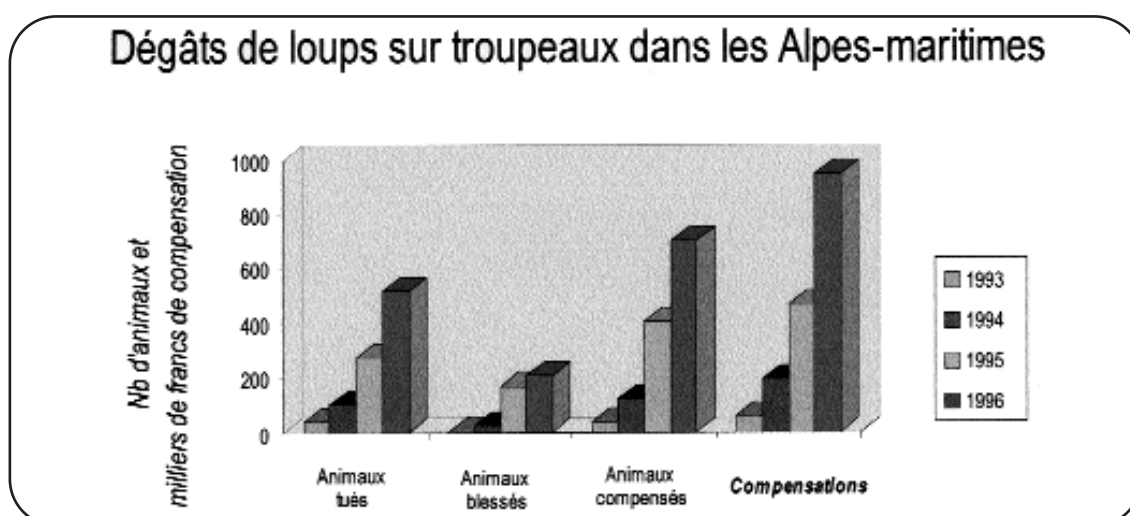
Il faut tout d'abord rappeler que le loup est arrivé en France naturellement : il n'a été introduit ni par des individus humains isolés, ni par des parcs nationaux. Il est bon de le préciser pour démentir des déclarations de presse souvent imprécises, voire fausses.

Pourtant le fait est avéré, le loup est en France, et il se développe. Son expansion va modifier l'équilibre écologique des zones protégées (chaîne trophique de la faune sauvage) et causer des dégâts dans les troupeaux domestiques. Si dans le premier cas, il s'agit d'une logique plutôt heureuse, dans le second il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour éviter les dommages à l'économie pastorale.

Le parc national du Mercantour est le premier site français où le loup est réapparu, et ce n'est pas un hasard : il s'agit d'un espace protégé, ouvert sur des zones d'Europe où le loup était déjà présent. Mais le loup ne se cantonne pas dans les parcs. Aussi, la gestion des situations de dégâts ne relève-t-elle pas des seuls parcs naturels. Dans les départements où le loup a été identifié (Alpes-Maritimes, Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes), c'est la préfecture qui est chargée, par le ministère de l'Environnement, d'organiser sa gestion, et elle délègue généralement ce pouvoir à DDAF.

Les DDAF se sont organisées et ont constitué un groupe de suivi local. Ce comité de pilotage est constitué de :

- la Préfecture ;
- les parcs naturels, lorsqu'il en existe ;
- la direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt ;
- l'Office national des Forêts ;
- l'Office national de la Chasse ;
- la Direction des services vétérinaires ;
- la direction régionale de l'Environnement ;
- la chambre d'Agriculture ;
- la Fédération des producteurs ovins ;
- le centre départemental des jeunes agriculteurs ;
- la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles ;



- les associations de protection de la nature.

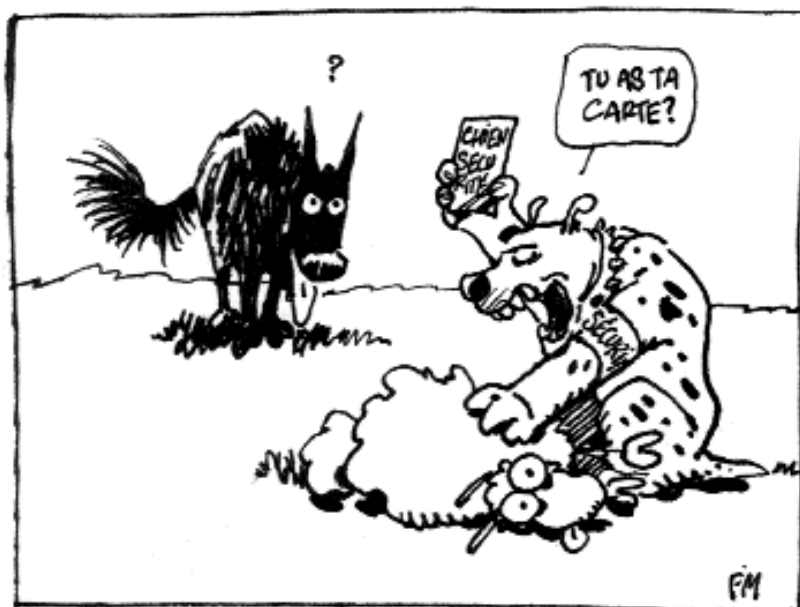
Par ailleurs, la préfecture désigne un réseau d'observateurs et d'agents assermentés, chargés d'expertiser les prédatons, et notamment de faire la différence entre attaques de loups et attaques de chiens. La tâche n'est pas facile, d'autant plus que l'on constate de nombreuses divagations de chiens.

L'existence et le développement du loup présentent des inconvénients bien compréhensibles pour les éleveurs. Mais rappelons que le loup est une espèce protégée. Quels que soient leurs points de vue personnels sur ces événements, les agents doivent rester legalistes. Les mesures prises pour ne pas pénaliser les éleveurs sont du ressort du ministère de l'Environnement, via les préfectures et les comités de pilotage. Ces mesures sont les suivantes :

- paiement des dommages ;
- encouragement financier pour embaucher des bergers ;
- encouragement financier pour que les éleveurs s'équipent de chiens Patou ;
- équipement de parcs de protection nocturne.

Les relations entre bergers et gestionnaires sont généralement bonnes tant qu'il n'y a pas de dégâts. Ces relations deviennent plus difficiles lorsqu'il s'agit d'expertiser des prédatons. Les agents assermentés portent souvent tous les maux alors qu'ils ne sont là que pour constater des dommages en toute légalité.

S'ajoute à cela le fait que les pertes sont souvent dues à des chiens errants, beaucoup plus nombreux semble-t-il que les loups. Mais une véritable psychose du loup se développe, et il est souvent bien difficile de faire admettre qu'un chien errant n'est rien d'autre qu'un chien errant.



Région Rhône-Alpes. Étude sur le loup

Sophie DURIEZ, étudiante à l'ISARA Lyon (France)

Jeune ingénieur agricole, Sophie Duriez était chargée, pour l'obtention de son diplôme, de réaliser une étude concernant l'impact du retour du loup sur l'élevage ovin dans le massif alpin de la région Rhône-Alpes.

Voici un extrait des remarques et des propositions de mesures qu'elle a développées.

- le loup utilise *a priori* deux voies pour pénétrer en Rhône-Alpes : l'une par le massif des Écrins, et l'autre par la Savoie ; il est actuellement sur le côté italien du mont Cenis, et pourrait donc arriver rapidement par la Vanoise ;
- les mesures de compensation financière aux attaques sont indispensables. Les rétributions doivent être faites dans un délai le plus bref possible ;
- Il faut développer les mesures de protection directe : présence du berger, surtout pendant la nuit ; utilisation de chiens de protection (il faut compter un chien pour 200 à 250 brebis) ; mise en enclos des bêtes pendant la nuit ;
- il est nécessaire d'entamer la réflexion avant que le loup ne soit revenu en Rhône-Alpes, et vital de placer les éleveurs au centre du débat ;
- les externalités positives produites par la présence du loup doivent être développées (le parc des Abruzzes par exemple, au cœur d'une région en déclin, bénéficie actuellement d'une embellie économique grâce à une promotion de l'image du loup qui attire deux millions de visiteurs annuellement) ;
- dernière remarque, concernant la différence de comportement entre le chien et le loup : le premier attaque de manière diffuse, irrégulière, alors que le loup, lorsqu'il est installé sur un territoire, prélèvera de manière régulière sur les troupeaux.





Italie. Parc national des Abruzzes

Grands prédateurs

Cinzia SULLI, responsable du service d'études en environnement, parc national des Abruzzes, Pescasseroli (Italie)

Dans l'histoire du parc national des Abruzzes, les conflits entre protecteurs et pasteurs ont deux origines essentielles :

- le foncier : la protection des espaces naturels augmente la concurrence entre les animaux domestiques et les animaux sauvages pour l'utilisation des ressources ;
- la sécurité : des dommages sont causés aux troupeaux par les ours et les loups.

Convaincu que l'élevage ovin est une activité traditionnelle qui doit être sauvegardée pour différentes raisons, le parc a adopté des mesures qui ont complètement transformé ses rapports avec les éleveurs : le zonage du territoire protégé et l'indemnisation des dommages.

Des zones de protection intégrale, représentant 10 % de la superficie du parc, sont strictement réservées à la faune sauvage, tandis que, dans le reste du territoire, les troupeaux peuvent être conduits selon le système traditionnel. Or, ce système est relativement bien adapté à une confrontation avec les grands prédateurs : les troupeaux sont menés en pâturage contrôlé, c'est-à-dire gardés par les bergers et leurs chiens. Les dommages causés par les ours et les loups sont de ce fait largement réduits.

Les accidents qui, malgré ce système de contrôle, sont inévitables (vaches et brebis tuées par le loup ou l'ours), sont alors pris en charge par le parc grâce à un système d'indemnisation satisfaisant car rapide (délai réduit).

Par ailleurs, à l'initiative du parc, un projet d'élevage de chiens est conduit en collaboration avec une association de bergers. Ces chiens seront mis à disposition des éleveurs pour renforcer le contrôle et la sécurité de leurs troupeaux, et pourront par la suite être exportés dans d'autres pays d'Europe où le loup réapparaît et se développe.

Dans cette approche consensuelle de multi-usage du territoire et des ressources naturelles, les efforts développés par les pasteurs vont pouvoir être mis à la connaissance du public : des produits de l'élevage en zone protégée (viande, fromage, laine) seront bientôt repérés par le symbole du parc (un petit ourson), améliorant ainsi leur commercialisation.





Photo Service Alpages de l'Isère (France)

Béarn. Avec l'ours, une difficile cohabitation

Valérie HÉROU, animatrice pastorale, centre départemental d'élevage ovin, Ordiarp (France)

LE CONTEXTE

- Vallées du Haut-Béarn, Pyrénées-atlantiques (Aspe, Ossau et Barétous).
- 65 000 ha d'estives utilisées par : 60 000 ovins-lait, 21 000 bovins-lait, bovins-viande et chevaux.
- 150 bergers fromagers qui montent avec leurs bêtes 3 mois par an en moyenne et qui prennent en garde les troupeaux de ceux qui ne peuvent plus monter.
- Fabrication fromagère en estive : 200 à 250 t de fromage fermier de brebis, de vache, et mixte.
- Environ 1/3 du revenu d'une exploitation béarnaise se fait pendant la période d'estive.
- Dans la vallée : de petites structures d'exploitation (15 ha en moyenne) qui obligent de libérer les exploitations pour pouvoir faire les stocks pour l'hiver.



Estive dans une zone à ours. Photo V. Hérou

LES PROBLÈMES

- **Diminution de la main d'œuvre** dans les exploitations : il faut souvent assurer à la fois le travail d'en haut (traite, fabrication fromagère, soins au troupeau, gardiennage) et le travail d'en bas (récolte des fourrages).
- **Des estives non desservies** dans leur grande majorité — à 2 ou 3 h de marche — et sous-équipées (40 % seulement des cabanes fromagères sont équipées d'une salle de fabrication aux normes européennes).
- **La présence de l'ours** (4 à 5 individus) qui vit en dehors de la zone protégée du parc national des Pyrénées. Prédateur opportuniste, il impose une présence permanente sur l'estive.



Cabane de Lhurs (Lescun), équipée d'une fromagerie aux normes européennes. Photo V. Hérou.

Les bergers subissent la présence de l'ours :

- contraintes directes :
 - prédation sur les troupeaux (des dégâts mais surtout des attaques, dont il est impossible de prévoir l'issue) ;
 - prédation d'autant plus insupportable qu'elle est incompatible avec l'évolution de la main d'œuvre et des pratiques pastorales qui pousse les éleveurs à arrêter de traire en montagne ;
- contraintes indirectes : lobby écologiste qui refuse, par principe, les aménagements lourds dans des sites fréquentés par l'ours. Or, la piste est, pour les bergers,

l'élément essentiel qui permet d'assurer rapidement la liaison entre le haut et le bas.

Des projets sont bloqués depuis parfois plus de 5 ans.

LE PARI

❶ Bien cibler les estives qui méritent d'être desservies, c'est-à-dire les pôles pastoraux laitiers :

- très bon potentiel fourrager ;
- 2 à 3 bergers ;
- production fromagère importante.



Estive d'Anaye (Lescun). Berger à la traite. Photo V. Hérrou.

Ailleurs, une opération locale agri-environnementale soutient les éleveurs qui veulent continuer à traire indépendamment des difficultés d'accès ou ceux qui veulent arrêter de traire en montagne en favorisant l'embauche de bergers salariés pour assurer un gardiennage permanent.

❷ Mettre en œuvre des solutions alternatives et innovantes de desserte (câble, quad, minitracteur) là où les enjeux “ ours ” ou paysagers sont importants. Or, devant la longueur des procédures de mise en place, les bergers ont le sentiment que ceux qui proposaient des solutions de desserte alternatives pensaient qu'elles ne seraient jamais acceptées. Il est capital que les solutions alternatives ne soient pas plus longues à mettre en place que les solutions classiques parce que les bergers vont finir par croire qu'elles ne sont qu'un prétexte pour qu'il ne se fasse rien.

❸ Réglementer l'usage des accès aux seuls professionnels. C'est l'affaire des élus ; un enjeu essentiel pour l'avenir des dessertes pastorales.

❹ Pouvoir vivre avec un peu plus d'ours (une dizaine) sans que les bergers subissent des contraintes supplémentaires. Volonté politique de renforcer la population d'ours : avant cela, des étapes à franchir :

- faire la preuve qu'on est capable de maîtriser un ours au comportement “ aberrant ” ;
- expérimenter tous les outils de sécurisation pastorale (clôtures, systèmes d'effarouchement lumineux, chiens...) ;
- utiliser le levier “ ours ” pour faire avancer le problème de la main d'œuvre en estive et libérer les bergers des contraintes du gardiennage.



Estive de Gouetsoule (Urdos). Un berger salarié d'un groupement pastoral garde près de 1000 brebis taries. Photo V. Hérrou.

Réflexion menée aujourd'hui dans le cadre de l'Institution patrimoniale du Haut-Béarn regroupant l'ensemble des acteurs socio-économiques et de l'environnement pour mettre en œuvre une charte de développement durable des vallées béarnaises et de protection de l'ours.



Entre chien et loup ...

Quand les prédateurs révèlent l'homme

Bruno MsiKA, consultant en édition, ASTER&D, Montfavet (France)

avec le concours sournais de Jacques GODET, " socioloup " à l'ISARA Lyon (France)

Compte tenu du débat actuel concernant le retour des grands prédateurs, et de l'ampleur qu'il prend, il nous est apparu intéressant d'inclure cette contribution hors rencontres, qui s'étonne de l'importance d'un conflit et s'interroge sur les sens masqués de ses causes.

Dans les espaces naturels marqués par une diversité d'acteurs, la réintroduction et la protection de l'ours (Pyrénées), et plus encore le redéploiement du loup (Alpes) sont des interfaces de conflits violents. Pour en imaginer les issues possibles, questionnons-nous d'abord sur leur fonctionnement.

Tous les arguments développés en faveur ou contre les prédateurs sont très tranchés et favorisent des prises de position extrémistes. On ne peut cependant pas expliquer la violence des affrontements par le seul fait qu'un élément extérieur vienne perturber un équilibre entre des activités différentes mais complémentaires.

Une *agressivité naturelle*, propre à la nature profonde de l'homme, constitue un deuxième niveau d'analyse où les doubles animaux de l'homme, chargés de puissants symboles, cristallisent cette sauvagerie.

Cette agressivité basique, policée ou masquée par la civilisation, est réactivée par des éléments déclencheurs contemporains que les grands prédateurs révèlent en les symbolisant.

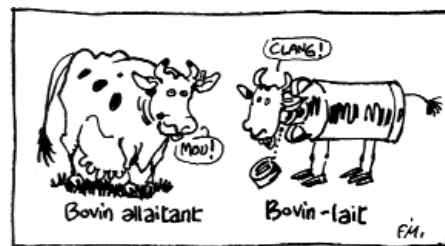
Dans de telles situations, le conflit peut-il encore se régler par la concertation, le compromis, et la prise de mesures consensuelles qui en résulte ? Ou doit-il forcément déboucher sur une situation de crise favorable à l'éclosion d'événements non maîtrisés qui placent les protagonistes devant un choix fondamental : le retour à un processus démocratique garant de la reproduction sociale, ou une dégénérescence vers le conflit structurel dans lequel l'homme risque de perdre jusqu'à son identité ?

UN CONTEXTE PLURIACTEURS

Le monde du travail, et en particulier dans le domaine rural, fait l'objet depuis des siècles d'une spécialisation qui se justifie par une recherche d'efficacité, d'adaptation, d'organisation des productions, etc.

Les monocultures, les systèmes d'élevage intensif, le pastoralisme, la pêche, sont des exemples de cette spécialisation des métiers. La pluriactivité va ainsi à l'encontre du progrès. Elle est mal considérée, et le plus souvent synonyme de marginalité. Les éleveurs de l'Aubrac doivent faire un choix entre systèmes bovin-allaitant et bovin-lait pour prétendre aux primes ; les fromages mixtes vache-brebis des Pyrénées sont mal reconnus ; la polyculture est vue de l'extérieur comme l'agriculture du pauvre ; etc. Pourtant, la pluriactivité, c'est-à-dire le choix et la juxtaposition d'activités spécialisées dans un système cohérent, est une solution efficace, adaptée, organisée, pour exploiter des milieux difficiles.

Les espaces naturels protégés répondent à la définition de milieux difficiles où la pluriactivité s'impose ; mais en même temps, ils échappent en grande partie au contexte économique dans lequel la pluriactivité s'inscrit. Les acteurs spécialisés (bergers, chasseurs, promeneurs, touristes, sportifs...) y ont des intérêts multiples, souvent contradictoires, et des besoins différents mais impérieux (la ressource fourragère pour l'éleveur, le paysage pour le touriste, le gibier pour le chasseur, etc.). Ce sont donc des lieux où la confrontation de points de vue différents est inévitable, où la concertation, le débat, doivent être permanents, où l'échange promet d'être riche.



Mais paradoxalement — et on a souvent tendance à l'oublier —, ce sont aussi des espaces où la réglementation, issue du processus démocratique, est prégnante, et où la gestion oscille par force entre l'exclusion des activités humaines trop structurantes ou trop déstructurantes et l'attraction d'utilisateurs nombreux et variés.



QUAND ON PARLE DU LOUP...

Le retour des grands prédateurs provoque l'expression de points de vue différents, qui s'appuient de manière logique sur les intérêts de chaque utilisateur. Voici deux exemples de points de vue exprimés :

- Les grands prédateurs représentent, d'un point de vue écologique, l'aboutissement de la reconstruction d'une chaîne biologique et répondent ainsi à l'objectif des espaces protégés. Le loup et l'ours sont des animaux craintifs, timides, se cachant dans les forêts, évitant l'homme. Ils sont donc peu dangereux pour l'homme directement, on peut *vivre* avec, moyennant certains aménagements.
- Mais ce sont aussi des animaux dangereux pour l'homme, " intelligents ", capables d'adaptation, d'organisation, concurrents voire ennemis de l'homme. Les loups entraient dans les villes au Moyen Âge et pouvaient y développer un comportement agressif, à l'origine d'accidents bien réels ; il en est de même pour les ours noirs au Canada, les lions en Afrique de l'Est, les tigres en Asie, etc.

Ces deux points de vue sont cohérents, reposent sur des données reconnues, et pourraient éventuellement ne pas être exclusifs.

Pourtant, les arguments avancés glissent aussi et surtout vers des extrêmes diamétralement opposés, tirant le conflit vers la crise. Certains voudraient exterminer le loup, d'autres souhaiteraient le voir se multiplier, y compris au détriment des activités humaines.

À ce niveau de blocage, les propositions drastiques des uns et des autres finissent par reposer sur une argumentation bien souvent farfelue. Le débat tourne à la cacophonie et risque de conduire à l'héroïsme et au terrorisme.

LE SINGE, L'HOMME, L'OURS ET LE LOUP

Il existe en fait une *agressivité fondamentale*, partie intégrante de la nature profonde de l'homme, qui explique le possible basculement d'une situation d'échange entre groupes sociaux vers un état d'affrontement.

Selon certains préhistoriens, l'hominisation, initiée il y a trois millions d'années, aurait été déclenchée par l'aridification de la Rift Valley. La plupart des singes se seraient réfugiés dans la forêt protectrice, retirée à l'ouest de la Rift, à l'exception de nos ancêtres qui auraient développé tout un ensemble de traits comportementaux pour s'adapter à ce nouveau milieu découvert, évidemment dangereux, où ils étaient très vulnérables.

Pour se défendre contre de rudes prédateurs, des singes végétariens plutôt chétifs, plutôt craintifs, se sont dressés, ont acquis un comportement agressif. Ils sont alors devenus eux-mêmes prédateurs : passage à un régime omnivore, organisation sociale, développement de stratégies guerrières, acquisition de l'intelligence. Bref, ils se sont transformés en *Australopithèques teigneux*. Et si, chez les primates anthropoïdes, la ritualisation permet de contrôler l'agressivité, elle a été évacuée, chez l'homme, par le langage articulé qui permet de proférer des menaces infiniment plus précises, mais ne remplit plus son rôle modérateur.

Cet " accident " dans l'évolution animale fonde ainsi sa dominance sur un comportement belliqueux, agressif, qui le pousse parfois à des actes aberrants tels que le cannibalisme par exemple.

Les superprédateurs, dont la trajectoire est parallèle à celle de l'homme, peuvent être considérés symboliquement comme les *doubles animaux* de l'homme, tout à la fois proches, concurrents et ennemis.

L'ours, dans de nombreuses mythologies, est vu comme un proche parent de l'homme : on l'appelle Grand-Père chez les Algonquins du Canada comme chez les Tatars de l'Altaï. Il est lié aux cavernes en Europe, et représente l'expression de l'obscurité, des ténèbres, de l'interdit qui renforce sa fonction d'initiateur. Solitaire, capable de se mettre debout pour ressembler à l'humain, il est considéré comme puissant, violent, dangereux, incontrôlé ; mais en même temps, on peut l'appivoiser, le faire danser, jongler.

Il est intéressant de noter que, dans le domaine celtique, l'ours, symbole de la classe guerrière, s'oppose symétriquement au sanglier, symbole de la classe sacerdotale. En Gaule comme en Grèce, on chasse le sanglier et on le met à mort : c'est l'image de l'autorité spirituelle (sanglier) traquée par le pouvoir temporel (l'homme, s'identifiant à l'ours).

Le symbolisme du loup est un peu plus complexe. Symbole de lumière et de héros guerrier chez les Nordiques et les Grecs, c'est le créateur des dynasties chinoise et mongole (le *loup bleu céleste*). Mustapha Kemal, l'Atatürk, menant son peuple au combat pour retrouver son identité, est surnommé *loup gris*. Le loup est souvent considéré comme le frère de l'homme.

L'autre face majeure du loup, dominante en Europe, est comparable à l'ours : il représente la sauvagerie, les cavernes de l'enfer, et on retient surtout sa gueule, symbole initiatique du dévoreur (le *Chaperon Rouge*, le *Grand Méchant Loup*, lycanthropes et loups-garous) et évoquant la crainte du temps destructeur. Les expressions courantes peuvent aussi nous éclairer sur notre représentation du loup : un jeune loup aux dents longues (le conquérant), un vieux loup solitaire (qu'il vaut mieux ne pas déranger), se jeter dans la gueule du loup, une faim de loup, etc. Le loup fait appel à notre peur de l'invasion (la meute), invasion qui se pose comme un terme paradoxal dans le contexte des parcs : les espaces naturels et le loup sont *protégés* réglementairement...

Ainsi, le loup comme l'ours, marqués par la temporalité, l'initiation et la puissance, suscitent à la fois de la méfiance, de la crainte, et une forte attirance (on se souviendra des films "*L'Ours*" et "*Danse avec les Loups*").

Mais par rapport à l'ours, le loup est un double extrêmement proche de l'homme. Il a suivi, comme un parallèle animal, la même évolution comportementale que l'homme (organisation sociale, stratégies d'attaque, forme d'intelligence...).

Certains loups célèbres n'ont d'ailleurs pas hésité à adopter leur double humain (mythe de l'enfant-loup, Romulus et Remus, Mowgli...). De notre côté, nous vouons depuis 10 000 ans une amitié sans égale au chien. Ce n'est sûrement pas par hasard que le premier animal domestiqué de l'humanité soit si proche du loup (les souches originelles du chien sont variées et indépendantes : chacal, loup commun, loup indien, coyote, etc.).

L'ours apparaît plutôt comme une sorte d'erreur, un double qui n'aurait pas parfait son évolution, une *antériorité du loup*. Si l'ours en peluche rassure tous les enfants du monde, les histoires de loups rabâchées depuis des lustres apprennent au petit homme que le monde peut être danger.



UN LOUP EN CACHE BIEN D'AUTRES

Révéléateur de notre violence fondamentale, nous renvoyant notre image de prédateur rusé et organisé, le loup est encore plus que tout cela. Il est la manifestation symbolique de toutes nos interrogations, de tous les désordres qui menacent notre société.

Pour l'éleveur, le loup ne pourrait-il pas en effet symboliser à la fois le chômage qui le guette, la tendance de la société à vouloir réduire une agriculture autrefois garante des valeurs traditionnelles contemporaines, et la technocratie bruxelloise pour laquelle une agriculture marginalisée vaudrait moins qu'un loup ?

Pour d'autres, le loup dérange, "là-bas", et met mal à l'aise, comme un certain malaise de banlieues...

Pour d'autres encore, il représente le besoin vital d'être remis en cause par un monde parallèle, au même titre que sorcellerie et ovnis. Quand le loup n'y est pas, on l'invente...



Du saigneur des lisières au seigneur des forêts, il représente la menace et le souhait secret du retour à une nouvelle aristocratie campagnarde.

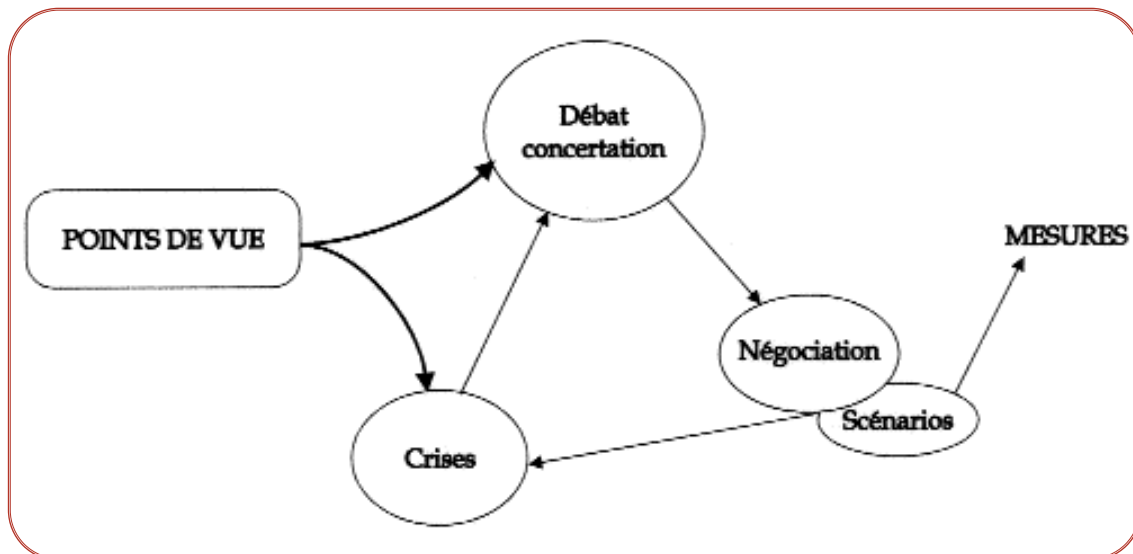
Bête trouble et sournoise, animal noble et intelligent, le loup sait s'y prendre pour exaspérer la dualité, pour attiser le feu du conflit.

Chasseurs et protecteurs, traditionalisme et modernité, pluriactivité et spécialisation, symboles symétriques ou opposés, tous les éléments contraires sont assemblés dans le creuset des espaces naturels protégés pour préparer une *alchimie du conflit*. Le loup en est l'ultime ingrédient, le catalyseur, condition d'émergence d'un conflit

brut, violent, total, plein, et peut-être inconsciemment vital... Comme une équation complexe et dangereuse qu'on se serait donné à résoudre pour se prouver qu'on est toujours intelligent !

CONFLIT : GÉRER OU SUBIR ?

Mais comment résoudre une telle équation ? Comment gérer un tel conflit ? Car il n'est pas ici question de solutions techniques, dont des valises entières attendent d'être déballées, mais bien de pure gestion de conflit.



Le choix est relativement simple : ou bien on opte pour la négociation, qui passe par le débat, la concertation, et mène à l'élaboration de scénarios et à la mise en application de mesures. Mais c'est une solution unanime, qui ne peut souffrir une seule exception.

Ou bien le loup qui est en nous prend le dessus, rejoint la meute, et on se dirige alors irrémédiablement vers des *accidents*.

Certes, ces *accidents* peuvent aider à faire avancer la situation par bonds, à "désextrémiser" les points de vue, mais ils vont orienter le débat de façon plus aléatoire que réfléchi. Par exemple : l'ourse Mellba rencontre un chasseur. Celui-ci l'abat. Pourtant, on peut dire que le débat était plutôt bloqué. Après cet *accident*, il est vraisemblable que les écologistes voient leur position renforcée, alors que celle des chasseurs recule. Le conflit a changé de face. Le débat va avancer d'un bond si les uns profitent de l'avantage qu'ils ont acquis sur les autres. Mais d'autres issues étaient également possibles, qui auraient fortement modifié la configuration du débat : le chasseur est blessé ou tué ; ou encore, l'ourse entre dans un parc et éventre une vingtaine de brebis.

Peut-être vaut-il mieux ne pas tenter le diable. Car on sait par expérience qu'un accident mal géré peut déboucher sur un conflit structurel grave...

LE LOUP, UNE CHANCE DE CONCERTATION

Les prédateurs font *exploser* les passions, exacerbent les points de vue et les repoussent vers des extrêmes qui deviennent proches, ou en tout cas interagissent fortement : des points de vue très réalistes se nourrissent de symboles forts ; des positions extrémistes provoquent des accidents pouvant déboucher sur des processus de concertation ; des situations de débat trop conflictuelles aboutissent à des actes extrémistes.

Tout se passe comme si le débat, la concertation, avaient besoin de ces crises pour s'imposer, évoluer, déboucher sur des compromis, comme si l'extrémisme venait, à un moment de blocage, au secours de la démocratie...

Bien sûr, comme toujours lorsqu'on est confronté à des extrémismes émergents, on peut se poser la question de la censure. Mais les démocrates prennent toujours le risque d'évacuer cette alternative insatisfaisante.

Alors ? Finalement, n'a-t-on pas besoin, de façon vitale, de ces interfaces de conflit qui nous permettent de nous confronter à cette pluralité, parce qu'au fond, on n'a pas encore choisi, et qu'on ne veut pas choisir, entre tous les modèles qui constituent notre passé et marquent toujours notre présent (cueilleur, éleveur, chasseur, prédateur, ... homme moderne) ?

Le loup est une vraie chance de concertation à saisir, parce qu'au delà de la réelle perturbation qu'il crée dans un milieu complexe fragile (au sens écologique comme au sens sociologique), il cristallise aussi tout un ensemble de problème contemporains de société que nous avons un mal de chien à résoudre...



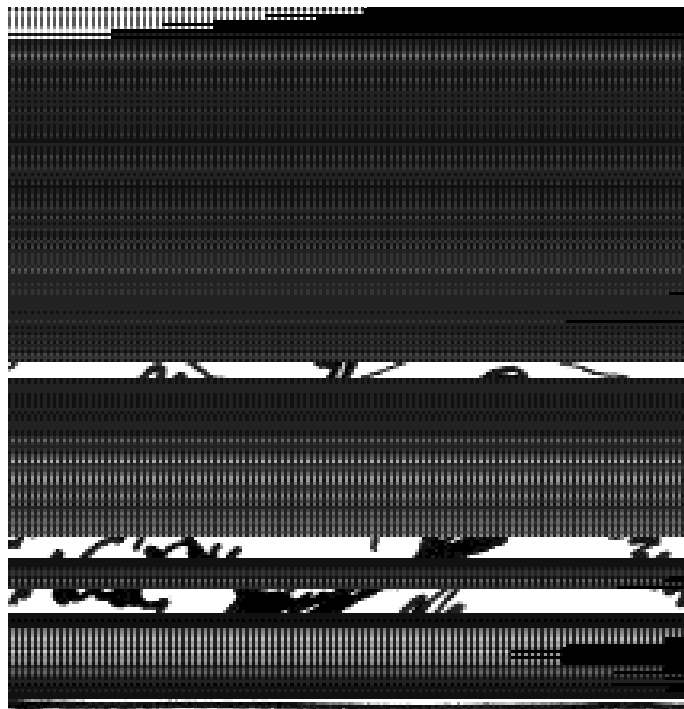
Bibliographie

- Billaud (J.P.)**, *L'environnement face à l'aménagement d'une zone humide : un facteur d'intégration sociale ?* Journées de travail « Environnement et aménagement du territoire », 28-29/03/94, DATAR, Strasbourg, 1994, 19 p. dactyl.
- Campion-Vincent (V.)**, *Des fauves dans nos campagnes. Légendes, rumeurs et apparitions*. Imago, Paris, 1992, 156 p.
- Carbone (G.)**, *La peur du loup*. Paris, Découverte Gallimard, 1991, 176 p.
- Chevalier (J.), Gheerbrant (A.)**, *Dictionnaire des symboles*. Paris, Laffont/Jupiter, Bouquins, 1982, 1060 p.
- Coppens (Y.)**, *Le singe, l'Afrique et l'homme*, Paris, Fayard, le temps des sciences, 1983, 148 p.
- Digard (J.P.)**, *L'homme et les animaux domestiques*, Paris, Fayard, le temps des sciences.
- Kalaora (B.)**, Le sociologue et l'environnement. *Natures-Sciences-Sociétés*, 1993, 1(4), p. 309-315.
- Larrère (R.)**, Sauvagement artificiel. *Le courrier de l'environnement de l'Inra*, 1994, n° 21, p. 35-37.
- Rémy (J.)**, Le manant, le savant et l'esthète : identités professionnelles et mesures agri-environnementales. *Natures-Sciences-Sociétés*, 1995, 3(3), p. 252-257.
- Ropartz (P.)**, " L'éthologie humaine ", in *L'anthropologie. Les dictionnaires du savoir moderne*, CEPL, Paris, 1972, p. 182-188.



LES DÉBATS

Les débats ont été rapportés par Alain BOURBOUZE, enseignant-chercheur à l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier (France)



Les relations entre pastoralisme et protection des espaces dits naturels présentent partout une part d'antagonisme et une part de complémentarité, et peuvent ainsi être traitées d'une part en termes de relations humaines, d'autre part en termes d'aménagement pour le développement d'activités productrices et d'impact de ces aménagements sur le milieu. Mais dès lors que le débat est lancé, une distinction s'impose entre Sud et Nord, entre pays en développement et pays développés.

➤ Les **relations politiques** entre État et population sont différentes. Au Sud, le rapport d'autorité, descendant, est généralement dominant. On parle des “ populations usagères ”, sans véritablement identifier de groupe de pression plus précis ; les conflits y sont plus masqués, mais aussi plus violents, mettant en jeu des intérêts vitaux. Au Nord c'est de la “ société civile ” qu'il s'agit, multipartenaires, multi-acteurs, où l'État est en retrait, où les lobbies sont capables de générer des processus législatifs. Au Sud, on bute souvent sur un cadre politique rigide qui gêne les organisations civiles.

➤ La **pression démographique** est un deuxième point de contraste et de divergence. Dans les pays du Sud, il existe peu de zones rurales vides d'hommes, et il est extrêmement difficile de fermer des espaces pour les protéger. Au Nord, le problème est inverse : on parle de *revitalisation d'arrière-pays*, de *régénération d'activités humaines* dans des espaces que l'exode rural a soulagé d'une exploitation autrefois intensive qui menaçait la pérennité des ressources.

➤ Enfin, les **situations économiques** sont très différentes. Au Sud, où les problèmes de survie sont quotidiens, les besoins de développement deviennent cruciaux et prioritaires. La majeure partie de la population est encore rurale, et les ressources naturelles subissent des pressions qui menacent leur durabilité, ce qui n'est pas le cas au Nord : les pressions sur les milieux naturels, générées par la nécessité du développement, ont quasiment disparu, mais ont été comme déplacées, transférées vers des tensions entre groupes sociaux (de la société civile) dont l'activité au sein de ces espaces ne sont plus à proprement parler productives, exception faite — et c'est tout l'enjeu du débat — des éleveurs et bergers.

Tout cela fait chuchoter, au Sud, que le débat s'ouvre sur une note un peu folklorique, un peu dérisoire : la défense de l'environnement serait-elle un luxe ? Bien sûr que non, mais il faut adopter le principe du développement durable : concilier efficacité économique et équité sociale, tout en protégeant l'environnement et les ressources.

Au Sud : pression démographique et prégnance de l'État

De par cette pression démographique forte qui se manifeste notamment en termes d'exploitation intensive des ressources naturelles, les concertations visant à concilier activités humaines et préservation-pérennisation des milieux et des ressources, s'établissent sur un mode tendu, imposé, répressif, voire policier ... sans pour autant aboutir.

Deux modes de protection différents sont utilisés, l'activité économique traditionnelle locale y est rarement associée :

- la mise en défens pour restaurer un site. Protection temporaire (un à dix ans), elle est difficile à appliquer ;
- les réserves, parcs, ...

On peut remarquer que dans les Alpes, entre 1850 et 1900, la situation était similaire à celle du Maghreb ou du Sahel, à la différence climatique près... La pression anthropique sur les milieux était devenue critique ; l'État, alors autorité incontestée, avait pris des mesures draconiennes telles que l'achat de territoires pour y imposer la RTM

(restauration des terrains de montagne) et y effectuer des travaux de lutte contre l'érosion incluant de grands programmes de reboisement.

Mais par ailleurs, à quel autre modèle que ce modèle répressif pouvait-on se référer à l'époque ? Il n'était question que de régler le problème de la préservation des milieux, alors qu'aujourd'hui, y compris au Sud, se pose une équation à deux inconnues : comment préserver et prendre en considération les besoins des populations ?

Équation dont la difficile résolution locale est surveillée d'un œil attentif par les instances internationales du maintien de la biodiversité comme par celles du développement durable et des droits de l'homme.

Équation encore compliquée par la sédentarisation, la révolution des pratiques, des usages et des techniques qui bouleversent ces espaces, et désorientent décideurs et gestionnaires.

Tous s'accordent à constater la situation générale de conflit — qu'il soit latent ou exprimé —, conséquence directe de la gestion appliquée sur un mode essentiellement répressif par une autorité (forestière, le plus souvent) ayant en charge, de manière légale, la défense de l'environnement. Tout le monde est délinquant, par force et par nécessité, quand les systèmes imposés (parcs, réserves, ...) ne prennent pas en compte les besoins des populations souvent évacuées de force.

Les modèles conservationnistes occidentaux et certaines théories écologistes sont loin d'être étrangères à cet état de fait.

Bien plus, les experts du Nord tentent d'appliquer au Sud des méthodes " répressives " (*deep ecology*) sans concertation, chose inimaginable au Nord !

Le passage de la relation conflictuelle à la concertation ne peut être initié (et n'est effectivement initié) que par l'autorité, par une prise de conscience, favorisée par des modèles extérieurs, de la nécessité d'un autre mode de relations. Ainsi en est-il du développement participatif, de l'implication des populations, de l'intérêt d'associer les ayants droit à la gestion des espaces protégés, etc.

Les plus pessimistes ne voient en ces *bonnes résolutions* que des déclarations d'intention des professionnels en charge de la gestion des espaces (développement, protection, ...). Il est pourtant indéniable que les choses évoluent dans ce sens, et il n'est pas interdit de voir dans les exceptions au mode de gestion policier, des exemples qui pourraient bientôt être suivis.

Le cas du Djoudj (Sénégal) en est un. Les gestionnaires de ce parc, pourtant chargés de faire appliquer une loi d'exclusion, ont choisi un mode de *concertation contrôlée* avec la population, quitte à être en porte-à-faux avec leur autorité de tutelle. Ces *arrangements illégaux* sont à même de faire évoluer le discours politique, et partant, d'amener les décideurs à modifier la loi.

Éleveurs et gestionnaires sont ainsi persuadés qu'il est plus facile (comprenons : moins conflictuel), mais aussi plus juste, de faire pâturer des animaux domestiques dans un patrimoine mondial — car il appartient d'abord à la population locale — que sur une zone cultivée voisine.

Ce louvoiement entre justice sociale et légalisme institutionnel nécessite toutefois d'être bien contrôlé...

La question du foncier (droit de propriété, droit d'usage), sous-jacente dans les débats, est certainement une question clé commune aux espaces maghrébins et sahéliens.

La multiplication des statuts fonciers très divers gêne l'élaboration et la mise en application d'une réglementation foncière. En situation de conflits d'usage, ou quand les pressions sur le milieu sont jugées insoutenables, les rares incitations au déplacement ne sont bien souvent qu'un pis aller et peuvent se résumer en un simple déplacement des problèmes.

Enfin, le problème de la formation, de l'information, de la vulgarisation, est soulevé. De nombreuses institutions d'encadrement se trouvent en-dehors des zones pastorales, et sont déconnectées de leur milieu d'application. Or il se met en place, sur le terrain, des réseaux *souterrains* de savoir-faire, de compétence locale, qui finissent par mettre hors-jeu ceux qui sont en charge de l'encadrement, de l'amélioration, du développement, et agissent comme stigmatisateurs du comportement répressif. Il est nécessaire de reconnecter les cadres avec le terrain, et de développer la formation de vulgarisateurs capables de dialoguer avec les éleveurs.

Par ailleurs, les actions d'éducation, d'information, de sensibilisation doivent être sans cesse intensifiées chez les éleveurs, car c'est le seul moyen de limiter le décalage entre les modes et les niveaux de vie urbains et ruraux.

L'ensemble de ces mesures permettent de renouer le dialogue entre population et décideurs, conduisant éventuellement ces derniers à discerner et prendre en compte des logiques d'intérêts distinctes entre différents groupes intervenant sur les mêmes espaces...

Au Nord : diversification des acteurs et retrait de l'État

LES DONNÉES DU PROBLÈME

Les espaces ruraux font traditionnellement l'objet d'une typologie, d'un zonage : espace agricole, espace forestier, espace pastoral. Chacune de ces activités, faut-il le rappeler, s'est adaptée au cours des siècles ; elles sont en ce sens *spécialisées*.

L'élevage pastoral, comme les autres activités rurales, imprime sa marque au paysage ; les hauts plateaux du Vercors sont par exemple une création très ancienne des bergers. Ainsi, en bien des lieux, la structuration paysagère disparaîtrait si le pastoralisme était évincé. Le paysage peut être considéré comme un sous-produit de l'élevage extensif.

Ce premier point est très important, car, si le berger et son troupeau sont *utilisateurs* — premiers utilisateurs — de la montagne, au même rang que les chasseurs et les promeneurs par exemple, ils sont aussi *producteurs* — ou co-producteurs — de l'objet d'attrait de l'ensemble des utilisateurs (ressources végétales, cynégétiques, paysagères, etc.). Les chasseurs du Jura sont confrontés à la fermeture des milieux qui menace la survie du tétras ; ils recherchent aujourd'hui des troupeaux pour ré-ouvrir et entretenir ces milieux.

Le pastoralisme est par ailleurs caractérisé par sa capacité d'adaptation (élasticité) aux contraintes du milieu et aux variations de ces contraintes (climat, ressources fourragères, contexte foncier...). On a ainsi tendance à utiliser cette capacité comme justificatif pour organiser, modeler l'activité pastorale, au risque de provoquer sa disparition lorsque les contraintes deviennent trop fortes. Cela peut être le cas dans les contrats d'entretien, lorsque, multipliés ou manquant de souplesse, ils mettent en danger les ajustements nécessaires à l'intérieur d'un élevage.

L'exode rural et le repli des activités économiques vers les zones urbaines ont certes favorisé le développement, la modernisation et le bien-être des populations. Mais le résultat aujourd'hui, c'est aussi une concentration de 80 % de la population sur 20 % du territoire (en France), avec tout ce que cela implique en termes de besoin de ruralité, d'évasion, de nature et de grands espaces.

La protection de portions importantes de territoire répond à une forte demande sociale, de la part d'utilisateurs passagers, anonymes pour la plupart, qui revendiquent une *consommation de nature*, et dont les attentes sont très diversifiées (chasse, sports, promenade, observation du milieu...).

On est ainsi en présence d'un espace sur lequel s'exercent des revendications territoriales d'ordres variés, éventuellement contradictoires. Sur cet espace, la société civile mandate un groupe professionnel chargé de la gestion et de la réglementation, mais dont la mission passe par l'animation d'une nécessaire mais difficile concertation entre tous les usagers.

LA CONCERTATION, PASSAGE OBLIGÉ

Hors ces constats de base, l'activité pastorale s'oppose parfois à la vision urbaine de l'espace qui lui est propre, en des termes qui ne manqueraient pas de justesse : le territoire revendiqué par de nombreux acteurs paraît trop largement occupé par une poignée de producteurs ; l'activité pastorale peut représenter une contrainte au développement de nouvelles activités (pollution des nappes, ouvertures de pistes, clôtures, chiens, ...) ; le maintien d'une activité autrefois productive par des moyens artificiels (primes) est mal compris par le grand public.

Ces constats de base évacuent la question que se pose la société sur le maintien de cette activité, et réintègre le pastoralisme comme élément structurant d'un espace multi-utilisateurs.

Le problème de la concertation entre ces utilisateurs va présenter deux volets :

- une relation duelle : comment aborder l'accès à la modernité de l'activité pastorale, selon deux critères (activité humaine, activité économique), tout en la rendant compatible avec toutes les autres activités ?
- une relation plurielle, complexe : quelles sont les procédures de concertation à développer, les concessions que chaque groupe d'acteurs sera amené à faire, les incompatibilités à résoudre, pour que le multi-usage de l'espace soit réellement possible ?

Aspect duel de la concertation

Malgré l'élasticité du pastoralisme, les bergers revendiquent comme tout un chacun le droit d'évoluer, le droit à la modernité. Les besoins portent sur des aspects de modernisation des conditions de vie, qui seraient tout à fait normaux pour toute autre activité, et surtout en-dehors du contexte des espaces protégés (un espace à *protéger*, y compris peut-être de la modernité...) : amélioration des cabanes (électricité, conditions sanitaires...), voies de communication mieux adaptées (au système d'élevage, mais aussi aux conditions de vie familiale éclatée), etc.

On peut distinguer deux types d'équipements :

- impact faible ou nul : entretien et amélioration d'une bergerie existante, installation d'un radiotéléphone, de plaques photovoltaïques, ...
- impact fort (écologique, paysager, relationnel) : pistes, stockage de l'eau, clôtures, chiens de garde...

Dans ce dernier cas, il est nécessaire de prendre un temps de réflexion, pour mesurer l'impact réel sous tous ses aspects, avant de prendre la décision qui s'impose.

Le cas de l'estive de Couëq (parc national des Pyrénées) est exemplaire. Une piste, représentant vingt minutes de marche, était demandée par les bergers. Divers arguments leur ont été opposés pendant dix ans. Aujourd'hui, la piste est ouverte, avec bien entendu une réglementation, et elle s'intègre parfaitement au plan paysager.

Autre illustration, l'hélicoptage remplace avantageusement la piste. Il répond effectivement à une règle fondamentale des espaces protégés (empêcher toute infrastructure lourde), tout en palliant le besoin de voies de communication. Sans remettre en cause le bienfait de l'hélicoptage, on se rend compte qu'un savoir-faire est en train de disparaître : les bergers ne savent plus bâter un âne, l'âne devient espèce protégée (protection subventionnée...), et les remontées de matériel, lorsque l'hélicoptère fait défaut, se font ... à dos d'homme.

Quatre formules de protection peuvent être repérées. L'activité économique traditionnelle locale y est presque toujours associée :

- la réserve intégrale, d'où toute activité humaine est exclue ;
- le parc national, qui n'est pas un espace fermé ; l'homme y est présent comme partenaire. L'activité pastorale y est soutenue et les éleveurs aidés (équipements pastoraux, aides agri-environnementales, hélicoptages...). Mais les contraintes sont nombreuses. Les parcs nationaux font l'objet d'accusations de technocratie lourde, et d'un certain passif (passé ?) d'écologie dure ;
- le parc naturel régional, qui n'est pas juridiquement classé dans les espaces protégés, mais dont une partie peut être soumise à réglementation. Les ressources y sont véritablement gérées, mais à base de compromis négociés : forêt exploitée, chasse avec plans de chasse, activités de plein air, VTT, randonneurs... Les intérêts contradictoires sont reconnus. Le développement local s'opère dans le respect de l'environnement, dans un contexte contractuel ;
- le contrat d'entretien, qui vise au respect de l'environnement, mais où la priorité est pastorale, sans ambiguïté (ex. en Crau, où l'on évacue l'armée, l'urbanisation parasite, l'agriculture intensive polluante).

Une entorse au strict règlement, négociée, justifiée, et expliquée, peut ainsi parfois être préférable à l'opposition systématique (voir plus haut l'exemple du Djoudj au Sénégal), car moins lourde de conséquences : ouvrir une courte piste, installer une barrière (pas forcément fermée à clé), ménager un parking et y adjoindre un panneau d'information.

Aspects pluriels de la concertation

Les problèmes qui font appel à la concertation peuvent être complexes. Dans une zone de parc naturel régional, classée en réserve, une mesure *article 19* a été mise en place pour la protection des coqs de bruyère (tétràs). Les éleveurs respectent cette mesure, ils sont rémunérés. Les coqs sont pourtant chassés, mais *on* incrimine également les raquettes des randonneurs hivernaux.

Il paraît important, pour favoriser la concertation, le compromis, le consensus, de bien analyser au préalable le poids de chaque activité et de chaque projet sur le milieu, mais aussi sur toutes les autres activités.

Les diagnostics pastoraux ont permis d'affirmer le rôle d'entretien de certains milieux ouverts par le troupeau, et l'effet de cet entretien sur le maintien d'espèces protégées par exemple. Le diagnostic pastoral est précieux pour affiner la gestion de ces milieux en fonction d'enjeux divers ; il permet de préciser le cahier des charges de la conduite du troupeau, et de calculer au plus juste la compensation aux contraintes nouvelles.

Le poids de chaque activité doit être également envisagé sous un angle culturel. La mise en concordance d'activités diverses ne peut pas s'envisager comme une simple arithmétique de poids économiques et écologiques ; il s'agit aussi de manipuler des compétences, de préserver des savoirs, autant d'éléments sociaux et culturels qui sous-tendent les pratiques.

Le problème d'un parc naturel n'est pas de mettre la gestion, la protection, la préservation, face à une activité pastorale, mais bien d'articuler un ensemble d'activités : traditionnelles (alpagistes transhumants), forestières (ONF), cynégétiques (sociétés de chasse, plans de chasse), de plein air (tourisme, sports, randonnées). Il s'agit de trouver des compromis, des règles de vie, pour des intérêts souvent contradictoires (eau utilisable par tous, mais non polluée ; itinéraires de VTT évitant un alpage ; chasse hors période de transhumance...).

Il faut que tous se rencontrent et soient prêts à discuter, à aller l'un vers l'autre. Il semble que l'on prenne peu à peu conscience de la nécessité de cette concertation plurielle, d'un véritable échange multi-partenaires, qui débloque les situations, qui assainisse les relations. Dans bien des cas, les gestionnaires d'espaces protégés comprennent fort bien les intérêts de chaque acteurs, mais ceux-ci ne se connaissent pas entre eux, et ne se reconnaissent pas.

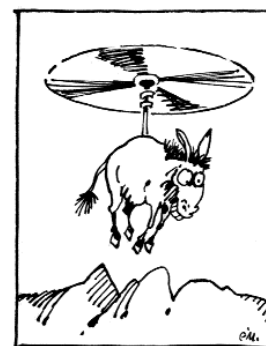
Des lieux d'échanges transversaux entre différents domaines apparaissent ou réapparaissent : centres d'interprétation des cultures pastorales, réunissant bergers, ethnologues, pastoralistes, professionnels de la montagne, touristes, consommateurs ; foires aux bestiaux, qui tentent, souvent sous l'impulsion des parcs, de valoriser le métier dans ces lieux de rencontres entre professionnels et autres partenaires.

LES PRÉDATEURS, CATALYSEURS DE CONFLITS

Le problème de la présence des grands prédateurs (ours) ou de leur redéploiement (loup) déborde du cadre de ce débat. Car dès lors que l'on parle de l'ours, du loup, du lynx, etc., les esprits s'animent, les passions se déchaînent, et l'on glisse rapidement vers des thématiques beaucoup plus larges que les seules relations entre pastoralisme et espaces protégés.

Les prédateurs agissent donc, à leur insu, comme une interface de conflits parfois violents qu'il est intéressant d'observer et d'analyser, à défaut de pouvoir les résoudre complètement.

Le problème peut se poser à deux niveaux : qui doit assumer la responsabilité de la présence des prédateurs, et leur gestion ? Quels sont les moyens techniques pour se prémunir contre les attaques ?



Outre qu'il existe des dispositions légales (on y reviendra en conclusion), la question préalable de savoir si les prédateurs doivent être défendus, contrôlés ou éliminés, conduit de fait à une impasse car ils représentent, en tant que super-prédateurs protégés, un symbole très puissant : la préservation ou la reconstitution de la chaîne biologique complète dans un espace protégé est un objectif que beaucoup (gestionnaires, écologistes, ...) aimeraient atteindre, et c'est fort louable sur le principe. Mais en même temps, les prédateurs apparaissent comme concurrents directs de l'homme, pour un ensemble d'activités qu'il développe dans ces espaces.

Si la réintroduction de l'ours ne peut se faire sans concertation avec les bergers, est-ce vraiment eux qui doivent gérer ce *caprice de société*, même contre rémunération ? Ce serait encore une fois évacuer trop facilement un problème de contrainte à une activité économique, par une solution duelle. Au contraire, les résolutions techniques doivent impliquer l'ensemble des acteurs, car toute décision sera forcément un compromis entre intérêts opposés, qui nécessairement élimine les extrêmes.

On a par exemple déconseillé à des alpagistes transhumants de parquer leurs brebis pour prévenir les dégâts des loups, à moins de déplacer les parcs toutes les 24 heures, pour des raisons de pollution de l'eau, et/ou de prévoir un parc pour 10 brebis... Le simple bon sens et une observation plus globale de la situation permet d'évacuer de telles solutions avant même qu'elles soient envisagées.

La prévention face aux prédateurs doit être traitée de deux manières :

- la prévention des attaques relève de tous les acteurs profitant de la présence des prédateurs (écologistes, touristes...), des gestionnaires et des élus ;
- la prévention des dégâts relève du berger.

Après analyse complète des impacts de chacune, les solutions techniques doivent donc être envisagées comme un *arsenal* de mesures complet et cohérent.

Empêcher absolument les attaques : en limitant les populations de prédateurs (il est nécessaire de bien connaître leur biologie et leur comportement), en expérimentant des outils modernes comme le nourrissage (sans que les animaux ne deviennent trop domestiques), la pose de balises, etc.

Prévenir les dégâts : en parquant les brebis pendant la nuit (mais cette concentration a un impact fort sur le milieu, nécessite beaucoup de manutention, et peut s'avérer encore plus risquée en cas d'attaque, par étouffement des bêtes) ; en utilisant des animaux gardiens comme le Patou (mais si le Patou fait fuir les prédateurs, il peut être dangereux pour les touristes).

ASPECTS ÉCONOMIQUES

Les risques liés à la réintroduction de l'ours, au redéploiement du loup, ne peuvent donc pas se régler de manière primaire à coups de compensations financières. Tous les acteurs s'accordent cependant pour que ces compensations existent, et surtout que les indemnisations soient rapides, car c'est cette rapidité qui sera garante de la paix sociale lorsque, malgré la mise en place de l'arsenal de mesures de prévention, un accident arriverait quand même.

D'autres aides financières et compensations des contraintes qui pèsent sur l'activité pastorale sont réalisées sans ambiguïté : héliportage, équipements pastoraux cofinancés par les communes, primes diverses, etc. Elles ne peuvent toutefois pas compenser la mutation économique de l'élevage (baisse des cours), qui s'inscrit dans une conjoncture internationale, et relève d'un tout autre débat.

En revanche, ce qui est beaucoup moins clair, c'est la mesure et la redistribution des valorisations marchandes (entretien du paysage, protection des espèces, présence de prédateurs qui attirent les touristes...) qui ne sont pas directement rémunérées. Autrement dit, c'est toute la question de l'internalisation des externalités positives produites par le système pastoralisme-espaces protégés (donc faire payer les dégâts causés par le loup par ceux qui en tirent profit). À qui profitent les rentabilisations ? Ce n'est pas toujours à ceux qui subissent les contraintes...

Il y a ici une réflexion à mener, des situations à éclaircir, qui relèvent d'une concertation élargie (espaces protégés et environnement proche ou plus lointain).

On rappelle que les parcs peuvent répondre à une demande sociale, mais n'ont pas pour mission d'attirer les touristes. Et les gestionnaires précisent que s'il fallait trancher entre bergers et touristes, la majorité des parcs en France pencheraient pour les premiers...

FORMATION, ÉDUCATION

Cet espace multi-utilisateurs que représente le parc est comme une société miniature où des intérêts divers se côtoient et s'affrontent. En-dehors des aspects techniques ou économiques, se posent des questions de :

formation : il est difficile de trouver des bergers pour de grands troupeaux ovins, et les bergers sont souvent tunisiens ou marocains, car favorisés par leur bonne connaissance à la fois du mouton et de la montagne. On note qu'il n'existe plus de *bonne* formation de bergers, et qu'il est grand temps de s'en préoccuper ;

information et éducation du public : si on dispose de moyens de pression sur les bergers (salaire par exemple), en revanche on ne peut toucher le public que par des actions d'information et d'éducation. À ce titre, on souligne que les structures de communication ne sont pas suffisamment utilisées.



LIEUX DE DÉBATS, LIEUX DE DÉMOCRATIE

Dans ce type de débat, il est dangereux de considérer également l'ensemble des acteurs. Les rôles et missions de chaque acteur deviennent vite confus et mélangés si l'on n'y prend garde.

Il ne faut par exemple pas confondre écologistes et gestionnaires de parc, même si ceux-là appliquent dans leur gestion des principes et théories écologiques. On a besoin de rappeler souvent que la mission du gestionnaire est de faire appliquer la loi. À ce titre, il doit peut-être se positionner dans le débat comme observateur et policier à la fois.

Certains voudraient voir disparaître le loup, prétextant que ce n'est pas une espèce menacée, qu'il prospère et se multiplie dans le grand Nord canadien ou au Caucase. Il est très important que ces points de vue soient exposés dans des lieux de débat — et la violence avec laquelle ces avis s'expriment montre que ces lieux sont trop rares —, mais il est tout aussi vital pour la préservation de la démocratie de ne pas basculer dans l'extrémisme et l'héroïsme de l'action personnelle.

Si des espaces protégés subissent le loup, c'est bien parce que des processus démocratiques ont conduit à des décisions prises au Parlement européen et entérinées de manière légale. Si ce loup doit être contrôlé ou disparaître, il est important qu'il le soit par les mêmes processus démocratiques. Dans un pays de droits, on ne discute pas les mesures réglementaires, mais on peut toujours peser sur des décisions politiques menant à réviser ces mesures réglementaires.

Ces considérations politiques, bien éclairées par l'exemple du débat fortement conflictuel sur les prédateurs, s'appliquent à tous les débats mettant en jeu différents acteurs. Multiplier les espaces de concertation, multiplier les débats, même et surtout les plus houleux, même les plus *risqués*, est le seul moyen de désamorcer tout extrémisme dérivant sur l'action personnelle, illégale. C'est aussi dans ces lieux et ces moments que les savoirs s'échangent, se pérennisent.



Prolongeons le débat...

Yves Raffin, coordinateur des rencontres, directeur de la Fédération des alpages de l'Isère, Les Adrets (France)

Les activités humaines et ce qu'elles induisent en termes de relations entre groupes sociaux sont souvent régies par la théorie dite “ du balancier ” ; en un mot, l'exagération des uns implique l'exagération des autres dans un sens opposé.

À l'évidence il en fut ainsi en ce qui concerne *la protection de la nature* qui s'est affirmée dans les dernières décennies par réaction aux dégradations successives de l'environnement.

Pour nos espaces pastoraux du Nord, au siècle dernier, la pression des hommes et de leurs troupeaux sur le milieu était très forte et parfois exagérée (surpâturage, érosion, risques naturels, etc.).

Trois quarts de siècle après, cette notion reste vive dans les exigences des protecteurs en matière de pratique pastorale ; mais voilà, le risque, aujourd'hui, c'est la déprise, la désertification par les hommes, le manque d'animaux et son cortège d'insatisfactions en termes de demande sociale (embroussaillage et autres risques naturels).

Dans les pays du Sud, en particulier sub-sahariens, on peut faire, avec un décalage dans le temps, les mêmes constats : seulement, *le balancier a changé plus vite de côté* et il n'est pas question de déprise, au contraire.

Voilà bien les légitimités croisées et contradictoires des pasteurs et des protecteurs.

Espérons que ce débat aura contribué à stabiliser le balancier pour ouvrir la voie médiane du dialogue et de l'échange entre les acteurs-producteurs pasteurs sur le terrain et leur exigence de survie, et les contemplatifs-consommateurs-protecteurs, observateurs de la *bonne gestion des ressources naturelles renouvelables* — notion que les éleveurs et pasteurs de tous pays préfèrent à “ protection de la nature ”.



Sandrine, la bergère

Exposition photo

Marion RENARD, photographe, Valenciennes (France)

De juin à septembre 1997, Sandrine est bergère sur l'alpage de la Grande Sure, à 1h30 de marche du col des Charmettes. Son travail est varié et considérable : mettre en place les clôtures sur l'alpage, monter les 288 génisses à la montagne, avec l'aide des éleveurs ; parcourir le *domaine* pour surveiller et observer les bêtes ; ramener celles qu'il faut soigner, avec Métal, le chien ; soigner la génisse dans la cage de contention ; vérifier les clôtures ; distribuer les pierres à sel aux génisses ; se ravitailler...

Des randonneurs passent, des amis viennent donner un coup de main, mais il en faut du courage, beaucoup de courage. C'est le prix des sensations fortes de la vie en transhumance...

Photographe amateur, Marion Renard a saisi, en noir et blanc, au jour le jour, les temps forts de la vie d'une bergère sur l'alpage, les temps forts d'un métier trop dur pour qui ne le conjugue pas en passion...







Liste des participants

ABAAB Ali, Secrétariat d'État à la Recherche scientifique et à la Technologie, 18 rue Montplaisir, 1082 Tunis Mahrajen - TUNISIE

ARRAGON Pierre, CIHEAM/IAM.M, 3191 route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5 - FRANCE

BENOÎT Jacques, Le Breton 26310 Montlaur-en-Diois - FRANCE

BERNUS Edmond, 71-73 rue de la Colonie, 75013 Paris - FRANCE

BESOMBES Marcel, COPTASA, 5 rue du Carladès, 15000 Aurillac - FRANCE

BEYLIER Jacques, La Peyronie, 87500 St-Yriex-la-Perche - FRANCE

BIGNAND Claudine, Parc naturel régional du Vercors, 38250 Lans-en-Vercors - FRANCE

BLOIS Wilfried, 46 rue d'Angoulême, 74600 Seynod - FRANCE

BORDEL Véronique, Planeysard, 38190 Laval - FRANCE

BOURBOUZE Alain, CIHEAM/IAM.M, 3191 route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5 - FRANCE

BOURGEON Jean-Claude, BP 7, 26410 Châtillon-en-Diois - FRANCE

Vivre le Désert / Association Le Lien, BP 10, 07230 Lablachère - FRANCE

BUFFIERE Didier, DDAF, 65000 Tarbes - FRANCE

CARAGUEL Bruno, Le Bourg, L'École, 38190 Les Adrets - FRANCE

CHARBONNEAU Isabelle, FAFSEA Rhône-Alpes, 1 rue Hermann Frankel, 69364 Lyon Cedex 7 - FRANCE

CHOMEL Stéphane, Fédération des Chasseurs de l'Isère, 65 avenue Jean-Jaurès, 38320 Eybens - FRANCE

COGNET Emmanuel, SEA, Cité administrative, Bureau 725, 74040 Annecy Cedex - FRANCE

COOK Pierre, Media Pro, 118 Rue Jean-Vallier, 69007 Lyon - FRANCE

CZEKALSKI Alexandre, 2 rue Barral de Monferrat, 38100 Grenoble - FRANCE

DAVOINE Jean-Marie, Le Carignon, 38830 St-Pierre-d'Allevard - FRANCE

DE GOURNAY Marie-Christine, 40 avenue Marcellin Berthelot, BP 2608, 38036 Grenoble - FRANCE

DELDICQUE Thierry, Service départemental de l'Isère, Hôtel des administrations, 9 Quai Créqui 38026 Grenoble Cedex - FRANCE

DIDIER Michel, 62 avenue du 8 mai 1945, 38400 St-Martin-d'Hères - FRANCE

DURIEZ Sophie, 5 rue des Soupirs, 59570 Bavay - FRANCE

DUTAL Philippe, GT Allevard, Les Gauthiers, 38570 Theys - FRANCE

EFFANTIN Rachel, 15 rue de la Plaine, 38150 Bouge-Chambalud - FRANCE

ESCALIER Frédéric, Chambre d'Agriculture de l'Isère (Adabel), 40 avenue Marcellin Berthelot, 38036 Grenoble Cedex 2 - FRANCE

EYRAUD Didier, 7 rue des Noyers, 69005 Lyon - FRANCE

FILLY Marc, DDAF, Cité administrative Reffye, 65017 Tarbes Cedex - FRANCE

GAY André, SEA, Cité administrative, Bureau 725, 74040 Annecy Cedex - FRANCE

GENET Yves, Appt 8407, 170 galerie de l'Arlequin, 38100 Grenoble - FRANCE

GIVORD Sébastien, 38270 Pact - FRANCE

GONIN Martial, Ferme de St-Ours, Le petit Port, 38113 Veuret-Voroize - FRANCE

GROSJEAN Pascal, DDAF de Savoie, 7 av de Lyon, 73018 Chambéry Cedex - FRANCE

GUELPA Pierre, GEDA de Haute-Tarentaise, SIVOM de Seez, BP 1, 73700 Bourg-St-Maurice - FRANCE

GUILLERMET Florence, av. de Valence, 38360 Sassenage - FRANCE

HEROU Valérie, Centre départemental de l'Élevage ovin, 64130 Ordiarp - FRANCE

JASSERAND Philippe, 2 rue de la Forgerie, 73130 Cognin - FRANCE

KHALDOUN Abderrahim, ANAT, Lot' Mesli, Bd Mohamed V, 13000 Tlemcen - ALGERIE

KRIBES Razika, 15 B rue Daguerre, Alger - ALGERIE

L'HOMME Gérard, ENITA Clermont-Ferrand, Chaire de productions végétales, Marmilhat, 63370 Lempdes - FRANCE

LAUER Estelle, Fédération des Chasseurs de l'Isère, 65 av Jean Jaurès, 38320 Eybens - FRANCE

LECOMTE Sylvain, GP des Cytises, Cidex 2, Chemin de Lemps, 38260 La-Côte-St-André - FRANCE

LEVARD Frédéric, Espace Rhône-Alpes Coopération, 9 avenue Berthelot, 69007 Lyon - FRANCE

MACHON Stéphane, Les Guilhodières, 38270 Lentjol - FRANCE

MALLEN Marc, Le Bouaty, 05400 Manteyer - FRANCE

MARRON Stéphane, Avenir-DDAF, BP 31, 38040 Grenoble Cedex - FRANCE

MARTIN Anne-Marie, Arimage, BP 4334, 69242 Lyon (ou 20 rue Pierre Blanc, 69001 Lyon) - FRANCE

MENARD Ritre, Le Lien, BP 10, 26410 Châtillon-en-Diois - FRANCE

MIRA POTES José, Instituto Politécnico de Santarém, Escola Superior Agrária, Apartado 310, 02002 Santarem - PORTUGAL

MOULIN Christophe, Le Burdin, 38580 La Ferrière - FRANCE

MSIKA Bruno, ASTER&D, 215 rue Auguste Cardon, 84140 Montfavet - FRANCE

NARBOUX Dominique, Ass. dép. économie montagnarde, av. de la Clairette, 26150 Die - FRANCE

NDIAYE Abdoulaye, Conservateur du parc des oiseaux du Djoudj, Saint-Louis - SENEGAL

NEGUELOVA Émile, Centre départemental de l'élevage ovin 64130 Ordiarp - FRANCE

NICOLLET Jean-Pierre, Parc national des Écrins, Secteur du Valbonnais, Maison du Parc, 38740 Entraygues - FRANCE

PITTE André, Éditions Glénat, av. Alsace-Lorraine, 38000 Grenoble - FRANCE

RAFFIN Yves, Fédération des Alpagnes de l'Isère, La Grange, 38190 Les Adrets - FRANCE

REBREYEND Denis, 38220 Cholonge - FRANCE

RIBET Nadine, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, Ponteix, 63970 Aydat - FRANCE

SANCHEZ Sandrine, 19 rue Massenet, 38100 Grenoble - FRANCE

SOLDA Francis, Pontoise, 04800 Gréoux-les-Bains - FRANCE

STEINBACH Jean-François, Ass. sauvegarde transhumance, c/o J. PROUST, Q^{er} Roquesauve 13330 Pélissanne - FRANCE

TENOUTIT Assia, 20 Lot. Champs du Bourg, 38570 Goncelin - FRANCE

TEUMA Martine, 14 rue Pierre le Vénérable, 63000 Clermont-Ferrand - FRANCE

THOMÉ Olivier, Vétérinaires Sans Frontières, ERAC, 14 av. Berthelot, 69361 Lyon Cedex 7 - FRANCE

VACHON Gisèle, Le Babolin, 38380 Miribel-les-Echelles - FRANCE

VAN EFFENTERRE Cyrille, DDAF Savoie, 7 avenue de Lyon, 73018 Chambéry - FRANCE

ZUANON Jean-Paul, Les Jonquilles, 31 rue Jean-Jacques Rousseau, 38400 Saint-Martin-d'Hères - FRANCE

•
•
•
•
•
•
•
•
•
•

• *CES TROISIÈMES RENCONTRES*
• *“ PASTORALISME ET ESPACES*
• *NATURELS PROTÉGÉS ” SE SONT*
DÉROULÉES DANS LE CADRE DU
FESTIVAL INTERNATIONAL DU
FILM “ PASTORALISME ET
GRANDS ESPACES ”, DONT NOUS
PRÉSENTONS ICI LE PALMARÈS ET
TOUS LES AUTRES FILMS.
MOMENTS DE PASSION,
MOMENTS DE SILENCE, DE
COMMUNION OU DE SOLITUDE,
C'EST L'ENVERS DES RENCONTRES
DANS UNE SALLE OBSCURE ...

“ NOIR ! ”

•
•
•
•
•
•

FESTIVAL DU FILM

Le palmarès

PRIX DU PUBLIC

(doté par Héli-Union France)

SHIMSHAL

Producteur : MC4

Réalisateur : Wilfried BOF

Durée du film : 52 mn

Année 1996 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Caroline MARET - tél. 01 42 96 22 54 (France)

Shimshal, dernier village d'importance au Nord à ne pas être désenclavé, est pris entre une verticalité écrasante (montagnes, chemins...) et un point d'horizon encore caché, mais qui se profile peu à peu : la vallée et derrière, le Highway.

La verticalité, expression de la tradition ancestrale, rejoint là l'horizontalité, expression de l'accès à la modernité future. Comment la vie des Shimshali s'articule autour de cette dialectique ? Au travers du cheminement d'Iqbal et de son retour au village, Shimshal sera « photographié » à un point de son évolution où le changement est en cours, l'histoire en marche.

GRAND PRIX DU FESTIVAL

(doté par Pastoralismes du Monde)

LA SAISON DU SILENCE

Producteur : Écrin production, France 3

Réalisateur : Jean-Pierre FROMENT

Durée du film : 26 mn

Année 1996 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Nadia CARPLO - tél. 04 76 09 50 56 (France)

Entre l'été et l'hiver, la montagne présente deux visages opposés, tel Janus regardant à la fois vers le passé et vers l'avenir, le silence et la turbulence. Cette double morphologie s'incarne aussi dans Alain, berger, qui, faute de bien vivre économiquement de son métier naturel, réintègre le corps social sitôt l'hiver venu, jusqu'à s'y fondre complètement.

PRIX SPÉCIAL DU JURY

(doté par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche)

GARDAREM LOU MOUSSU

Producteur : Marengo production, Maison de l'Ours

Réalisateur : Marianne BERNARD

Durée du film : 44 mn

Année 1995 - Genre reportage

Format Vidéo BETA

Contact : Patrick GENIN et Gérard SUPEAU - tél. 01 46 42 49 85 (France)

« Lou Moussu », dans le langage pyrénéen, c'est l'ours. Une stature de seigneur que l'on craint et que l'on respecte. Le dernier grand fauve de France et d'Europe résiste encore à la pression de la société moderne dans les Pyrénées béarnaises. Présence chargée de mystère, physique ou subjective, l'ours partage son territoire avec un autre « moussu », avec l'autre seigneur de la montagne : le berger.

PRIX LOUIS GUIMET

(doté par l'Association Française de Pastoralisme)

UNE FEMME, DES ÉLEVEURS

Producteur : Sahelis production

Réalisateur Sékou TRAORE

Durée du film : 26 mn

Année 1997 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Sékou TRAORE - tél. 226/36 30 33 (Burkina Faso).

L'élevage, secteur économique clé au Burkina Faso. Depuis la dévaluation, cette importance s'est encore accrue. Dans les sables du Sahel, une femme se bat pour la survie du bétail. Elle est agent technique d'élevage, ou vétérinaire, comme on le dit couramment. Comment ne pas la comparer à une amazone moderne !

Regard des éleveurs sur cette femme et ses activités.

PRIX DE LA MEILLEURE IMAGE

(doté par Groupama Assurance)

SHIMSHAL

(Ce film a aussi reçu le prix du public, voir page 51)

PRIX DES 7-LAUX

(doté par la Station de ski des 7-Laux)

LÉLÉE, L'AÎNÉE DE LA FAMILLE

Producteur : Abdoua KANTA

Réalisateur : Abdoua KANTA

Durée du film : 52 mn

Année 1990 - Genre fiction

Format Umatic

Contact Abdoua KANTA (Niger)

Dans l'immensité du Sahel, une petite bergère mène son troupeau. Fille des derniers grands nomades qui transhumant encore dans l'extrême Sud-Est du Niger, elle va nous faire découvrir, à travers ses rires, ses larmes, ses espoirs et ses craintes ; comment est élevé un enfant de ce peuple, comment, pour affronter les rigueurs d'une nature sans limites, chacun doit apprendre dès l'âge le plus tendre les règles du « Poulakou », le strict code d'honneur de tous les bergers peuls.

MENTION SPÉCIALE DU JURY

(pour la qualité du scénario et des images)

LES NEMADI

Producteur : France 3 « Faut pas rêver »

Réalisateur : Arnaud BLIN

Durée du film : 12 mn

Année 1997 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Laurence EMER - tél. 01 53 89 81 39 (France)

Ils furent les premiers habitants du désert de Mauritanie. Aujourd'hui, ils ne sont plus que cinq cents. Les Nema-di sont les chasseurs du désert. À pied, avec leurs seuls chiens, ils traquent des gazelles dans les dunes brûlantes où tout autre se perdrait. Mais la désertification est plus rapide que les hommes. Alors, la gazelle devient une arlésienne.

Tous les autres films

CHRONIQUE D'UNE ESTIVE ATTENDUE

Producteur : France 3
Réalisateur : Bernard SAINT-JACQUES, Sylvain JAEGER
Durée 26 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Claude DRAPEAU - tél. 01 42 30 28 56 (France)

DE LA CRAU AU VERCORS, LES TRANSHUMANCES DES LEMERCIER

Producteur : France 3 Rhône-Alpes-Auvergne
Réalisateur : Jacques DE CHAVIGNY
Durée : 26 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Claude DRAPEAU - tél. 01 42 30 28 56 (France)

DE LA TONTE DU POIL DE CHAMEAU DANS LES STEPPES DE L'ASIE CENTRALE

Producteur : Laurence et François BREY, Camélomanes, Mémoire Magnétique
Réalisateur : Laurence et François BREY
Durée : 26 mn
Année 1997 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Mémoire Magnétique - tél. 01 45 49 49 01 (France)

GLATTALP

Producteur : CNRS AV, Ateliers ethnomusicologie, SFE
Réalisateur : Hugo ZEMP
Durée : 30 mn
Année 1986 - Genre documentaire
Format 16 mm
Contact : Betty BALMIGÈRE - tél. 01 45 07 57 93 (France)

LA FOIRE DES POULAINS

Producteur : TV.TV
Réalisateur : Olivier PASQUET
Durée : 26 mn
Année 1992 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : TV.TV - tél. 04 79 38 01 24 (France)

LÀ-HAUT SUR LA MONTAGNE

Producteur : Méthodes et Communication, Conseil général 04, GIE Ovin PACA
Réalisateur : Vidéosol
Durée : 14 mn
Année 1997 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Jean DASQUE - tél. 04 92 34 00 36 (France)

LA LAINE RETROUVÉE

Producteur : Média Pro
Réalisateur : Pierre COOK
Durée : 13 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Pierre COOK - tél. 04 72 73 47 79 (France)

LE COL

Producteur : TV.TV
Réalisateur : Olivier PASQUET
Durée : 52 mn
Année 1995 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : TV.TV - tél. 04 79 38 01 24 (France)

LE PRINTEMPS DES BERGERS

Producteur : France 3 « Faut pas rêver »
Réalisateur : Malek SAHRAOUI
Durée : 12 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Laurence EMER - tél. 01 53 89 81 39 (France)

LES ÉLEVEURS REPRENENT LE CHEMIN DE LA COLLINE

Producteur : France 3 Méditerranée, Télé Promotion Rurale
Réalisateur : Sam ITZKOVITCH
Durée : 13 mn
Année 1985 - Genre documentaire
Format Umatic
Contact : Gérard QUIBLIER - tél. 04 92 52 53 14 (France)

LES ESTIVES PYRÉNÉENNES

Producteur : Images et Trames
Réalisateur : Roland CARRIÈRE
Durée : 26 mn
Année 1990 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Martine CUISINIER - tél. 01 45 55 19 09 (France)

LES SONS DEVOUASSOUD

Producteur : Kanari Films
Réalisateur : Marc ROUGERIE, Gérard SEGAL
Durée : 52 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format 16 mm
Contact : Marc ROUGERIE - tél. 04 50 60 51 89 (France)

MÉMOIRE, SAVOIR-FAIRE ET TRADITION AUTOUR DE L'ENGRAISSEMENT DANS LE MASSIF DU MÉZENEC

Producteur : Arimage
Réalisateur : Anne-Marie MARTIN
Durée : 26 mn
Année 1995 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Arimage - tél. 04 78 30 00 01 (France)

OMBRES SUR LES ALPAGES

Producteur : France 3 Bourgogne Franche- Comté
Réalisateur : Jean-Paul POTONET
Durée : 26 mn
Année 1996 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Claude DRAPEAU France 3 - tél. 01 42 30 28 56 (France)

POURQUOI PAS À PIED ?

Producteur : Méthodes et Communication, Conseil général 04
Réalisateur : Vidéosol
Durée : 13 mn
Année 1997 - Genre documentaire
Format Vidéo BETA
Contact : Jean DASQUE - tél. 04 92 34 00 36 (France)

REVENONS À NOS MOUTONS

Producteur : Méthodes et Communication, GIE Ovin PACA

Réalisateur : Vidéosol

Durée : 4 mn

Année 1993 - Genre fiction ovine

Format Vidéo BETA

Contact : Jean DASQUE - tél. 04 92 34 00 36 (France)

TRANSHUMANCE EN CÉVENNES

Producteur : Crocodile Production

Réalisateur : Erick HENRY

Durée : 28 mn

Année 1997 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Erick HENRY - tél. 04 90 25 87 55 (France)

TRANSHUMANCE, UNE MOBILITÉ OBLIGÉE

Producteur : Cinécom Production, PSB-GTZ Dori

Réalisateur : Issoufou TAPSOBA

Durée : 52 mn

Année 1997 - Genre documentaire

Format Vidéo BETA

Contact : Cinécom Production - tél. 226/31 36 23 (Burkina Faso)



Les organisateurs

Association française de Pastoralisme

Fédération des Alpages de l'Isère

Média pro

Pastoralismes du Monde

Touristra

Vétérinaires sans frontières

AVEC LE CONCOURS DE

Réseau Parcours

ET

l'Echo des Alpages

Habbanae

Pastum

Parcours demain

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie
Mimosa à Pérols (Hérault)

en décembre 1998
dépôt légal décembre 1998



L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE PASTORALISME

Depuis 1984, l'Association française de pastoralisme (AFP) favorise par de multiples actions la promotion du pastoralisme et le rassemblement des acteurs du pastoralisme :

- information et échange : revue trimestrielle **PASTUM**, journées d'études annuelles...
- représentation dans de nombreux colloques et séminaires, pour promouvoir les approches scientifiques et techniques,
- animation de groupes de travail et de réflexion (formation, sylvopastoralisme...),
- participation à des débats contemporains sur des sujets transversaux : l'AFP est membre du comité national « loup » (ministère de l'Environnement) ; elle a contribué à la réflexion concernant le renouvellement des mesures de prime à l'herbe (ministère de l'Agriculture)...

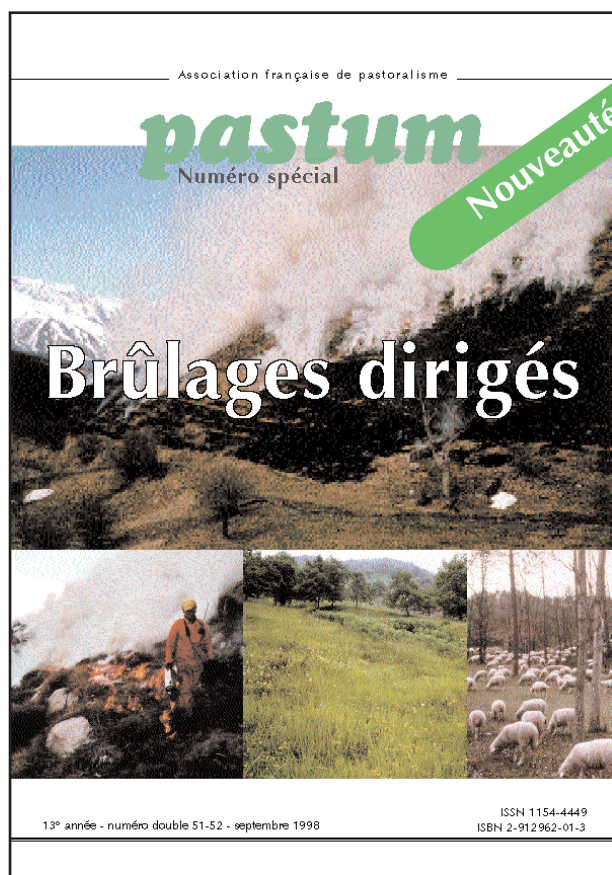
L'Association française de pastoralisme concentre actuellement ses énergies dans la création d'un **centre de ressources francophone en pastoralisme**, rassemblant les acteurs du pastoralisme, dans les champs de la recherche, de l'enseignement et de la formation, du développement, du conseil...

Ce programme débouchera fin 1999 sur le développement d'un site-plateforme Internet, puissant outil d'information du public et de communication à la disposition de tous les professionnels.

AFP, CIHEAM-IAM.M, 3191 route de Mende, 34093 Montpellier Cedex 5

L'ouvrage présenté ci-dessous, « *Brûlages dirigés* », est le fruit d'une étroite collaboration entre l'AFP et le *réseau des équipes de brûlage dirigé*, associant principalement des pastoralistes et des forestiers, dans un processus de recherche-développement.

Ce numéro spécial de la revue **PASTUM**, tout comme le présent ouvrage, montrent un **renforcement des activités de l'association**, et une **volonté croissante d'ouverture** sur d'autres réseaux, favorisée par la conjoncture.



Brûlages dirigés

Réseau des équipes de brûlage dirigé
septembre 1998. 121 pages, 150F.

UNE PREMIÈRE SYNTHÈSE, richement illustrée, dont l'ambition est d'aborder la question des feux pastoraux et de leur évolution au travers de multiples entrées : historiques, ethnographiques, légales, techniques. Par des expérimentations en vraie grandeur (région Grand Sud de la France) et des recherches menées dans divers laboratoires, il aborde les aspects d'aménagement et de multi-usage de l'espace, dans un cadre de sécurité, de durabilité et de pérennité des ressources. Les aspects d'organisation professionnelle et de formation des agents d'intervention ne sont pas oubliés.

Commande : AFP, CIHEAM-IAM.M, 3191 route de Mende,
34093 Montpellier Cedex 5

Sommaire

LE FEU PASTORAL, UN SAVOIR, UNE PRATIQUE SOUS SURVEILLANCE
DU FEU PASTORAL AU BRÛLAGE DIRIGÉ
LE BRÛLAGE DIRIGÉ, ÉLÉMENT D'UNE GESTION PASTORALE ACTUALISÉE
LE FEU ET LE PÂTURAGE, DES OUTILS DE LA PFCI
IMPACTS ÉCOLOGIQUES DES BRÛLAGES DIRIGÉS
BRÛLAGES DIRIGÉS : NOUVELLES CONNAISSANCES ET ORGANISATION PROFESSIONNELLE

Pastoralisme et espaces naturels protégés

*Association Française de Pastoralisme
Fédération des Alpagnes de l'Isère*

De par le monde et ses cinq continents, d'immenses espaces ont pour seule vocation le pâturage extensif des animaux domestiques : c'est LE PASTORALISME. Sur ces espaces, vides d'hommes, à l'exception des pasteurs, des milieux d'exception ont été préservés des nuisances et des pollutions du monde moderne ; ce sont LES ESPACES NATURELS PROTÉGÉS (parcs, réserves, etc).

Des espaces *naturels*, à la fois *artificiels* et *culturels*... Des espaces que l'on veut protéger ... mais protéger de qui ? de quoi ? et pourquoi ?

Quelle est la place de l'homme et de ses activités dans ces milieux ?

Quelle est la place de la faune sauvage dans les espaces *protégés* ? Et celle des prédateurs ?

Derrière ces interrogations, émerge celle qui concerne le multi-usage d'un espace. Entre pasteurs, alpagistes ou transhumants, et gestionnaires des espaces naturels protégés, des incompréhensions, des ressentiments, parfois des conflits se font jour. Dans cette situation nouvelle, il va falloir dépassionner les débats pour trouver un terrain d'entente consensuel et établir de nouvelles relations pacifiées entre pasteurs et protecteurs.

